

Orientations relatives et Programme de Tableaux au Programme Communautaire de Recensements de la Population et des Habitations en 2001

Vol. 2: Programme de Tableaux
(3/1999/E/n° 10)



COMMISSION
EUROPÉENNE



THEME 3
Population
et conditions
sociales

3

**ORIENTATIONS RELATIVES ET PROGRAMME DE TABLEAUX AU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE
RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DES HABITATIONS EN 2001**

PROGRAMME DE TABLEAUX

INTRODUCTION

Au cours de sa réunion du 28 mai dernier, à Helsinki, le Comité du Programme Statistique a approuvé l'établissement d'orientations ("guidelines") pour la coordination, l'harmonisation et la synchronisation de la prochaine vague de recensements de la population et des habitations.

Il a marqué son accord sur les grandes lignes du texte qui lui était proposé à cet effet, et a mandaté une task force pour compléter ce texte, notamment en ce qui concerne la liste et la définition des variables, le programme de tableaux communautaire et l'utilisation par Eurostat des données stockées dans les Etats membres.

La task force s'est réunie du 30 juin au 3 juillet derniers à Luxembourg. Elle était composée de représentants de l'Autriche, de la Finlande, de l'Italie, du Portugal, du Royaume Uni et de la Norvège et présidée par Eurostat.

Sur la base des orientations fournies par le CPS (prendre en compte autant que possible les Recommandations UNECE/Eurostat; bâtir un programme de tableaux communautaire aussi complet que possible), des discussions au sein du groupe de travail "Recensement" de janvier dernier et de propositions d'Eurostat, elle a établi :

- une version révisée des "Orientations relatives au programme communautaire de recensements de la population et des habitations en 2001";
- une première annexe à ces orientations visant à préciser et clarifier, lorsque nécessaire, les Recommandations UNECE/Eurostat;

- une seconde annexe, constituée d'un programme communautaire de tableaux prioritaires.

Ces documents ont été examinés et approuvés par le Groupe de Travail sur les Recensements de la Population et des Habitations qui s'est tenu à Luxembourg les 15 et 16 octobre dernier et soumis à l'approbation du Comité du programme statistique lors de sa 27ème réunion à Luxembourg les 26 et 27 novembre 1997.

Une majorité du CPS a approuvé en principe les orientations présentées pour la coordination, l'harmonisation et la synchronisation de la nouvelle vague de recensements de la population et des habitations.

On soulignera que le statut officiel du document est un gentleman's agreement qui, en tant que tel, ne lie pas juridiquement les États membres. Il s'agit d'une forte recommandation du CPS que les États membres sont invités à suivre dans la mesure du possible et du raisonnable compte tenu des différentes situations nationales.

Indépendamment de son caractère exhaustif, le programme communautaire d'accompagnement de tableaux prioritaires reflète néanmoins les principaux besoins nationaux et internationaux de même que communautaires de données des recensements de la population et des habitations, parce que le programme de tableaux est presque entièrement basé sur des tableaux croisés de variables de base des recommandations sur les recensements UNECE/Eurostat. Après plusieurs années de travail sérieux et de consultations avec les utilisateurs par un grand nombre d'experts nationaux et internationaux ayant participé aux travaux préparatoires des recommandations, ces variables de base ont été considérées comme nécessaires et essentielles. Parce qu'elles sont des variables de base, elles doivent être

incluses dans les programmes de recensements nationaux de la Communauté. C'est pourquoi la réalisation du programme de tableaux ne devrait pas être une charge trop lourde pour les États membres dans la mesure où son contenu doit être dûment pris en compte pour la planification des programmes de tableaux nationaux.

Les orientations et le programme de tableaux qu'Eurostat a fournis avec des notes explicatives détaillées pour chaque tableau comme prévu, sont maintenant publiés et

diffusés en deux volumes. Le volume I comportera le "gentleman's agreement" et plusieurs notes sur les recommandations sur les recensements UNECE/Eurostat (annexe I). Le volume II couvre le programme de tableaux avec des notes explicatives. Le volume I a une diffusion plus large et est utilisé comme matériel d'information sur le programme de recensement communautaire 2001. Le volume II est un instrument de travail au service du personnel des INS chargé des recensements pour la planification et l'exécution de leurs programmes de tableaux nationaux.

Contexte

Le programme communautaire de tableaux statistiques prioritaires issus de la série de recensements de 2001 est sensiblement plus complet que le précédent programme demandé par Eurostat à l'occasion de la série de 1990/1991.

Cette évolution est due en premier lieu à des décisions "institutionnelles" :

- la dernière réunion CEE/Eurostat sur les recensements de la population et des habitations (Genève, 3-6 mars 1997) a, dans ses conclusions (adoptées par la Conférence des Statisticiens Européens du 11-13 juin), demandé au groupe de travail Eurostat de concevoir son programme de tableaux comme un "programme illustratif" du programme de tableaux dit "de base" ("core tabulation programme") déjà examiné par les participants. Or traditionnellement le programme "illustratif" de la CEE consiste en une version sensiblement plus détaillée du programme "de base", comportant notamment des croisements additionnels de variables et l'utilisation de niveaux plus fins des classifications ;

- le Comité du Programme Statistique du 28 mai 1997 (Helsinki) a explicitement donné mandat à l'atelier (task-force) de "s'efforcer de tout mettre en oeuvre pour s'assurer que le programme prioritaire de tableaux soit aussi complet que possible". Cette instruction faisait écho à la préoccupation de plusieurs instituts nationaux d'éviter l'établissement d'un programme complémentaire de tableaux faisant suite au programme prioritaire.

Les limites de l'exercice ont cependant été clairement marquées par le texte des "orientations" soumis au Comité du Programme Statistique : pour éviter de faire peser une trop lourde charge sur le travail des instituts nationaux de statistique, le programme de tableaux se limite aux variables considérées comme "essentiels"

("core topic variables"), et aux classifications fondamentales (non optionnelles) dans les recommandations conjointes CEE/Eurostat.

Mais ce nouveau programme résulte aussi de la conviction qu'il correspond aux besoins d'analyse comparative de la décennie à venir en matière de statistiques de population et de logement. Le paysage du champ couvert par les recensements a en effet beaucoup changé, tant du côté de l'offre que du côté de la demande :

- du côté de l'offre, l'enquête sur les forces de travail fournit dorénavant des statistiques annuelles comparables sur un "noyau dur" constitué de la population active et de l'emploi. Eurostat a tendance à l'utiliser de plus en plus hors de son domaine traditionnel, au moins à titre de cadrage. Cependant la restriction de son champ laisse de côté des populations périphériques (ménages non privés, personnes âgées...). De même la description de la composition des ménages et des liens familiaux est encore un objectif trop subsidiaire pour fournir des statistiques détaillées sur les familles, surtout au sein de ménages complexes comportant plusieurs noyaux familiaux ;

- du côté de la demande, l'accent autrefois mis sur la description de la force de travail ne correspond plus au champ élargi de la politique sociale communautaire, qui ne concerne plus les seuls travailleurs, mais bien tous les résidents de l'Union. Bien plus, des questions qui prennent une importance grandissante pour l'avenir (nouvelles relations entre les sexes, statut des différentes générations, vieillissement de la population, prolongation de l'adolescence, intégration des immigrés, extension de la pauvreté, exclusion sociale, élargissement de la citoyenneté...) concernent des groupes souvent périphériques à la population active.

La plupart des tableaux issus de l'ancien programme continuent d'être marqués dans leur champ d'intérêt par le contexte des

années 1960-1970 et dans leur conception par l'objectif d'enregistrer des cellules de base de données davantage que de permettre des analyses comparatives. De fait ils peuvent pour la plupart être désormais obtenus annuellement par l'enquête sur les forces de travail. Ils ne rendent pas justice à la richesse des recensements et à l'occasion unique qu'ils constituent pour la statistique communautaire de dresser un panorama d'ensemble des sociétés de l'Union Européenne.

Le projet de nouveaux tableaux prioritaires marque donc une inflexion destinée à utiliser au mieux les atouts spécifiques des recensements, comme :

- sources d'information élémentaire pour des données demandées à un niveau des nomenclatures (par exemple l'ISCO-COM ou la NACE à 3 chiffres, la nationalité détaillée...), ou à un niveau géographique (par exemple NUTS 5) trop fins pour être fiables dans les enquêtes par sondage,

- sources de contrôle pour des données de cadrage dans les enquêtes auprès des ménages (par exemple la distribution des ménages privés selon la taille, le nombre de familles et le type de noyau familial) ou des données régionales (par exemple les éléments de base nécessaires aux projections de population ou de ménages au niveau NUTS 3),

- sources d'information unique pour des données concernant des populations particulières mal représentées dans les enquêtes auprès des ménages (par exemple la proportion et la répartition des personnes vivant dans des ménages institutionnels, les modes de vie des enfants ou des personnes âgées),

- sources d'analyse comparative d'individus homologues vivant dans des contextes nationaux différents, grâce au croisement de la plupart des variables sociales ou

environnementales avec le sexe et l'âge, et, souvent, un indicateur de nationalité (avec la distinction entre non nationaux citoyens de l'Union ou non). De telles études permettront de mesurer les places relatives faites à différentes catégories (femmes, jeunes, étrangers, immigrés...) au sein des diverses sociétés européennes.

- sources d'analyse comparative des structures des différentes sous-populations (population résidente, population active ayant un emploi, noyaux familiaux, ménages privés, logements...) aux niveaux national mais aussi régional (NUTS 3), permettant de construire des typologies de l'espace européen et de mieux cibler la politique communautaire.

Les tableaux nationaux croisent au minimum deux critères (variables essentielles ou combinaisons), mais souvent trois, et parfois quatre, dans ce cas sous forme d'indicateurs sommaires. Chacune des variables essentielles a été utilisée au moins une fois dans ces tableaux nationaux. Les tableaux régionaux proposés au niveau NUTS 3 sont des versions simplifiées des tableaux nationaux, qui croisent un nombre plus réduit de critères ou utilisent des classifications plus regroupées. Ils correspondent à peu près au niveau de détail du "programme de base" CEE/Eurostat. Les tableaux locaux proposés au niveau NUTS 5 sont au maximum bidimensionnels (répartition selon le sexe et un autre critère) et destinés seulement à servir de briques élémentaires pour des agrégations géographiques sur des zones "à géométrie variable".

Lorsqu'un institut national de statistique ne pourra exceptionnellement fournir le détail d'un tableau (variable non collectée ou collectée avec une classification différente ou issue d'un sondage à précision insuffisante), il s'efforcera de remplir le maximum de cases du tableau, en ayant par exemple recours à des regroupements ou même en laissant des lignes ou colonnes entièrement vides.

Table des matières

TABLEAU 1 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, le type de ménage et la position dans le ménage

TABLEAU 2 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, le statut matrimonial et cohabitationnel et une sélection d'indicateurs sociaux

TABLEAU 3 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de nationalité, et le groupe d'âge.

TABLEAU 4 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de naissance, et le groupe d'âge.

TABLEAU 5 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le lieu de résidence un an avant le recensement, et le groupe d'âge.

TABLEAU 6 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge et l'activité économique (activité actuelle et situation professionnelle)

TABLEAU 7 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, la nationalité regroupée, l'indicateur de naissance et l'activité économique (activité actuelle et situation professionnelle).

TABLEAU 8 (Niveau national) Population habituellement résidente âgée de 15 ans et plus (les ménages privés) selon le sexe, le groupe d'âge, le statut familial ou non familial et l'indicateur de l'activité actuelle.

TABLEAU 9 (Niveau national) Population féminine résidente âgée de 15 ans et plus selon le groupe d'âge, la situation familiale et la situation au regard de l'activité actuelle.

TABLEAU 10 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, l'indicateur de nationalité et le niveau d'instruction le plus élevé

TABLEAU 11 (Niveau national) Population résidente âgée de 15 à 74 ans selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction, le plus élevé l'activité actuelle et la profession

TABLEAU 12 (Niveau national) Population des ménages privés selon le sexe, le groupe d'âge, l'indicateur de nationalité et la taille du ménage

TABLEAU 13 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge et la situation familiale

TABLEAU 14 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'indicateur de nationalité, le statut familial et la situation au regard du logement

TABLEAU 15 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge, indicateur de nationalité et profession

TABLEAU 16 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge et profession détaillée

TABLEAU 17 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge, indicateur de nationalité et branche d'activité économique

TABLEAU 18 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge et branche d'activité économique détaillée

TABLEAU 19 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, la branche d'activité économique, la situation professionnelle et l'indicateur du temps habituel de travail

TABLEAU 20 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge et lieu de travail

TABLEAU 21 (Niveau national) Noyaux familiaux par type, nombre d'enfants résidents dans la famille, activité actuelle des parents et présence d'autres personnes dans le ménage.

TABLEAU 22 (Niveau national) Ménages privés par type et la taille nombre des membres économiquement actives et nombre des membres âgées

TABLEAU 23 (Niveau national) Ménages privés par type et l'indicateur de nationalité

TABLEAU 24 (Niveau national) Ménages privés par type de ménage, modalité de jouissance du logement par le ménage, et type de locaux d'habitation.

TABLEAU 25 (Niveau national) Nombre de locaux d'habitation, logements, ménages privés et occupants par type de locaux d'habitation

TABLEAU 26 (Niveau national) Logements classiques occupés par nombre de pièces et occupants et type de propriété

TABLEAU 27 (Niveau national) Logements classiques occupés* selon la présence de caractéristiques de confort

TABLEAU 28 (Niveau national) Logements par régime de propriété, type de bâtiment, et période de construction du bâtiment

TABLEAU 29 (Niveau régional NUTS 3) Population habituellement résidente et population économiquement active selon le sexe, l'âge et l'indicateur de migration interne ou internationale

TABLEAU 30 (Niveau régional NUTS 3) Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge, le type de ménage et la situation dans ménage

TABLEAU 31 (Niveau régional NUTS 3) Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge et le statut économique (activité actuelle et situation professionnelle)

TABLEAU 32 (Niveau régional NUTS 3) Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge, la situation matrimoniale et cohabitationnelle, la taille du ménage et une sélection d'indicateurs sociaux

TABLEAU 33 (Niveau régional NUTS 3) Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de nationalité et l'indicateur de naissance

TABLEAU 34 (Niveau régional NUTS 3) Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction le plus élevé, l'activité actuelle et la profession

TABLEAU 35 (Niveau régional NUTS 3) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus selon le sexe, la grande branche d'activité économique, l'indicateur de nationalité et la situation professionnelle

TABLEAU 36 (Niveau régional NUTS 3) Ménages privés par type et nombre de membres et population par groupe d'âge et activité économique

TABLEAU 37 (Niveau régional NUTS 3) Logements par indicateur de caractère classique, modalité d'occupation, type de propriété et type de bâtiment

TABLEAU 38 (Niveau local NUTS 5) Principales caractéristiques de la population

TABLEAU 39 (Niveau local NUTS 5) Principales caractéristiques des ménages privés et des logements

TABLEAU 40 (Niveau local NUTS 5) Personnes ayant un emploi et résidant dans la zone selon le lieu de travail au niveau local (NUTS5) et le sexe

TABLEAU 1 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, le type de ménage et la position dans le ménage

Base démographique – Résidents habituels

Ce sont:

- (a) les personnes habituellement résidentes et présentes au moment du recensement et
- (b) les personnes habituellement résidentes mais temporairement absentes au moment du recensement mais pas
- (c) les personnes temporairement présentes au moment du recensement qui résident habituellement ailleurs.

Le lieu de résidence habituel est l'endroit géographique où la personne recensée réside habituellement. Il peut s'agir de l'endroit où la personne se trouve au moment du recensement ou d'un endroit différent. La résidence habituelle d'une personne devrait être celle où elle dort habituellement.

Dans des cas particuliers, il peut être difficile de déterminer la résidence habituelle. Les étudiants, les migrants, les personnes qui dorment à différents endroits et celles qui sont placées dans des institutions devraient être considérés comme résidant habituellement à l'adresse à laquelle ils passent la majorité de leurs nuits. Les nomades, les sans-domicile et les personnes dont l'adresse habituelle ne peut être déterminée seront traités comme résidant habituellement à l'endroit où ils sont recensés.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, en nombre entier.

Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Type de ménage

Il y a deux cas possibles:

1. Personnes vivant en ménage privé

2. Personnes vivant en ménage collectif

Statut du ménage

Il existe six cas possibles pour le statut des personnes vivant dans des ménages privés et six autres cas possibles différents pour les personnes vivant dans des ménages collectifs. Dans le cas des ménages privés, les ménages constitués d'une seule personne sont classés dans la catégorie «Isolés». La catégorie «Autres» regroupe les ménages comprenant au moins deux personnes non apparentées.

Les ménages collectifs sont classés en fonction de leur finalité principale ou du groupe cible.

Établissements d'enseignement: dortoirs d'établissements d'enseignement, y compris les écoles religieuses, les orphelinats, etc.

Établissements de soins: établissements de convalescence, établissement pour handicapés, instituts psychiatriques, maisons de santé, institutions d'assistance sociale spécialisées ou établissements de prestation de services (avec repas fournis).

Établissements pour les retraités ou les personnes âgées: maisons de retraites, établissements de prestation de services (avec repas fournis), refuges spécialisés (avec repas fournis), institutions d'assistance sociale spécialisées, etc.

Institutions militaires: institutions ou bases militaires, etc.

Institutions religieuses: couvents, monastères, etc.

Autres institutions: institutions d'assistance sociale non spécialisées, hôtels, motels, auberges, maisons de correction et établissements pénitentiaires, asiles pour sans-abris, camps et foyers de réfugiés, etc.

TABLEAU 2 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, le statut matrimonial et cohabitationnel et une sélection d'indicateurs sociaux

Ce tableau ne doit pas être considéré comme un tableau entier propre à être publié. Il s'agit en fait de deux tableaux, qui sont tous deux définis en termes d'âge (par années individuelles) et de sexe. Il a pour objet d'indiquer toutes les informations qui devraient être produites en termes d'années d'âge individuelles.

La première section présente la population par âge, sexe, statut matrimonial et statut cohabitationnel. Pour le statut cohabitationnel, il y a deux cas possibles: a) personnes ne vivant pas en union consensuelle et b) autres (les personnes vivant en union consensuelle). La somme de ces deux catégories correspond à la population totale.

La deuxième section ventile la population selon l'âge, le sexe et une sélection d'indicateurs sociaux.

Base démographique et définitions - comme au tableau 1

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, en nombre entier.

Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Statut matrimonial et cohabitationnel

Le statut cohabitationnel est la situation familiale effective de la personne, c'est-à-dire la manière dont elle vit et se comporte dans la réalité. Le statut matrimonial correspond à l'état civil.

TABLEAU 3 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de nationalité, et le groupe d'âge.

La partie principale du tableau comprend des données disposées de manière à présenter la population par âge, sexe et pays de nationalité. Les pays sont affichés hiérarchiquement en partant du continent (catégorie la plus large) jusqu'au niveau du pays individuel. La population totale des résidents habituels est couverte, pour les deux sexes ensemble et pour les hommes et les femmes séparément.

La quatrième section, celle des personnes nées hors du pays de recensement, est un sous-ensemble de la partie principale du tableau et présente le pays de nationalité (par âge et par sexe) uniquement pour les personnes nées hors du pays effectuant le recensement.

Classification des pays

Tous les pays de nationalité doivent être énumérés. Un seul pays de nationalité doit être utilisé pour chaque personne. En cas de double nationalité, la priorité doit être donnée à la nationalité du pays de recensement.

Nouveaux États indépendants européens: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République de Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine

Europe centrale: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République fédérale de Yougoslavie.

Reste de l'Europe: Andorre, Chypre, Malte, Monaco, San Marino, Saint Siège (État du Vatican)

Reste des Nouveaux États indépendants: Kazakhstan, Kirgizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

Moyen-Orient: Bahreïn, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar,

Arabie saoudite, République arabe de Syrie, Émirats arabes unis, Yémen

Amérique du Nord: Bermudes, Canada, États-Unis

Afrique du Nord: Algérie, Égypte, Jamahiriya Arabe Libyenne populaire socialiste, Maroc, Tunisie, Sahara occidental

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, en nombre entier.

Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

TABLEAU 4 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de naissance, et le groupe d'âge.

La partie principale du tableau comprend des données disposées de manière à présenter la population par âge, sexe et pays de nationalité. Les pays sont affichés hiérarchiquement en partant du continent (catégorie la plus large) jusqu'au niveau du pays individuel. La population totale des résidents habituels est couverte, pour les deux sexes ensemble et pour les hommes et les femmes séparément.

La quatrième section du tableau est un sous-ensemble de la partie principale du tableau et présente le pays de naissance (par âge et sexe) pour les non nationaux du pays effectuant le recensement. Elle est subdivisée de façon à présenter des chiffres séparés pour les citoyens de l'UE et les non citoyens de l'UE.

Classification des pays

Tous les pays de nationalité doivent être énumérés. Un seul pays de nationalité doit être utilisé pour chaque personne. En cas de double nationalité, la priorité doit être donnée à la nationalité du pays de recensement.

Nouveaux États indépendants européens: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République de Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine

Europe centrale: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République fédérale de Yougoslavie.

Reste de l'Europe: Andorre, Chypre, Malte, Monaco, San Marino, Saint Siège (État du Vatican)

Reste des Nouveaux États indépendants: Kazakhstan, Kirgizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

Moyen-Orient: Bahreïn, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, République arabe de Syrie, Émirats arabes unis, Yémen

Amérique du Nord: Bermudes, Canada, États-Unis

Afrique du Nord: Algérie, Égypte, Jamahiriya Arabe Libyenne populaire socialiste, Maroc, Tunisie, Sahara occidental

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, en nombre entier.

Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

TABLEAU 5 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le lieu de résidence un an avant le recensement, indicateur de nationalité et le groupe d'âge.

La partie principale du tableau comprend des données disposées de manière à présenter la population par âge, sexe et pays de résidence un an avant le recensement. Les pays sont affichés hiérarchiquement en partant du continent (catégorie la plus large) jusqu'au niveau du pays individuel. La population totale des résidents habituels est couverte, pour les deux sexes ensemble et pour les hommes et les femmes séparément.

La quatrième section du tableau est un sous-ensemble de la partie principale du tableau et montre le lieu de résidence un an auparavant (par âge et par sexe) pour les non nationaux du pays effectuant le recensement. Elle est subdivisée de façon à présenter des chiffres séparés pour les citoyens de l'UE et les non citoyens de l'UE.

Classification des pays

Tous les pays de nationalité doivent être énumérés. Un seul pays de nationalité doit être utilisé pour chaque personne. En cas de double nationalité, la priorité doit être donnée à la nationalité du pays de recensement.

Nouveaux États indépendants européens: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République de Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine

Europe centrale: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République fédérale de Yougoslavie.

Reste de l'Europe: Andorre, Chypre, Malte, Monaco, San Marino, Saint Siège (État du Vatican)

Reste des Nouveaux États indépendants: Kazakhstan, Kirgizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

Moyen-Orient: Bahreïn, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, République arabe de Syrie, Émirats arabes unis, Yémen

Amérique du Nord: Bermudes, Canada, États-Unis

Afrique du Nord: Algérie, Égypte, Jamahiriya Arabe Libyenne populaire socialiste, Maroc, Tunisie, Sahara occidental

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

TABLEAU 6 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge et l'activité économique (activité actuelle et situation professionnelle)

Ce tableau présente l'activité économique de la population ventilée selon l'âge et le sexe. L'activité économique est divisée en deux groupes: les personnes économiquement actives et les personnes économiquement inactives. Un troisième groupe comprend les personnes qui ne peuvent pas être classées en fonction de leur situation professionnelle.

Dans la population *économiquement active*, on distingue ensuite les personnes *ayant un emploi* et celles qui sont *sans emploi*. Les personnes *ayant un emploi* sont subdivisées en trois groupes de **situations professionnelles**:

Salariés:

Les personnes recensées comme salariés sont celles qui ont 15 ans ou plus et qui, au cours d'une courte période de référence, de préférence une semaine, ont effectué un travail rémunéré en espèces ou en nature, ou qui étaient temporairement absentes du poste de travail auquel elles avaient déjà travaillé et auquel elles étaient officiellement affectées. Ce groupe exclut les travailleurs indépendants.

Employeurs:

Il s'agit des travailleurs indépendants et des personnes qui possèdent une entreprise existant avec ou sans leur présence physique et qui, à ce titre, ont engagé une ou plusieurs personnes, sur une base permanente, pour travailler pour elles en tant que «salariés».

Autres personnes ayant un emploi:

Les travailleurs pour compte propre, les personnes produisant des biens ou services pour leur propre consommation, les aides

familiaux, les membres de coopératives de production. Ce groupe comprend également les personnes qui exercent un «emploi indépendant» mais qui n'ont engagé personne sur une base permanente.

La population économiquement inactive comprend toutes les personnes qui n'étaient ni occupées ni sans emploi durant la courte période de référence utilisée pour mesurer «l'**activité actuelle**». Cette population est subdivisée en quatre groupes.

Personnes scolarisées:

Les étudiants suivant à plein temps un enseignement systématique dans un établissement d'enseignement régulier, quel que soit le niveau d'enseignement.

Retraités:

Personnes qui perçoivent des revenus provenant de biens ou d'investissements, des intérêts, des loyers, des redevances ou des pensions au titre d'activités antérieures.

Personnes occupées par des obligations familiales:

Cette catégorie comprend les «hommes et femmes au foyer» qui accomplissent des tâches ménagères non rémunérées dans leur propre habitation ou qui s'occupent de parents ou d'enfants.

Autres personnes économiquement inactives:

Personnes n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus, qui peuvent bénéficier d'une aide publique ou d'un soutien privé ainsi que, par exemple, les enfants non scolarisés.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par année et par groupes de cinq années. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

TABLEAU 7 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, la nationalité regroupée, l'indicateur de naissance et l'activité économique (activité actuelle et situation professionnelle).

Ce tableau doit être considéré comme composé de deux parties distinctes: La première, couvrant l'ensemble de la population, présente l'activité économique de la population ventilée selon le sexe et le groupe de nationalités. La deuxième porte sur les personnes qui sont nées hors du pays de recensement. Celles-ci sont ventilées par sexe et activité économique.

L'activité économique est divisée en deux groupes: les personnes économiquement actives et les personnes économiquement inactives. Un troisième groupe comprend les personnes qui ne peuvent pas être classées en fonction de leur situation professionnelle.

Dans la population *économiquement active*, on distingue ensuite les personnes *ayant un emploi* et celles qui sont *sans emploi*. Les personnes *ayant un emploi* sont subdivisées en trois groupes:

Salariés:

Les personnes recensées comme salariés sont celles qui ont 15 ans ou plus et qui, au cours d'une courte période de référence, de préférence une semaine, ont effectué un travail rémunéré en espèces ou en nature, ou qui étaient temporairement absentes du poste de travail auquel elles avaient déjà travaillé et auquel elles étaient officiellement affectées. Ce groupe exclut les travailleurs indépendants.

Employeurs:

Il s'agit des travailleurs indépendants et des personnes qui possèdent un entreprise existant avec ou sans leur présence physique et qui, à ce titre, ont engagé une ou plusieurs personnes, sur une base permanente, pour travailler pour elles en tant que «salariés».

Autres personnes ayant un emploi:

Les travailleurs pour compte propre, les personnes produisant des biens ou services pour leur propre consommation, les aides familiaux, les membres de coopératives de production. Ce groupe comprend également les personnes qui exercent un «emploi indépendant» mais qui n'ont engagé personne sur une base permanente.

La population économiquement inactive comprend toutes les personnes qui n'étaient ni occupées ni sans emploi durant la courte période de référence utilisée pour mesurer «l'activité actuelle». Cette population est subdivisée en quatre groupes.

Personnes scolarisées:

Les étudiants suivant à plein temps un enseignement systématique dans un établissement d'enseignement régulier, quel que soit le niveau d'enseignement.

Retraités:

Personnes qui perçoivent des revenus provenant de biens ou d'investissements, des intérêts, des loyers, des redevances ou des pensions au titre d'activités antérieures.

Personnes occupées par des obligations familiales:

Cette catégorie comprend les «hommes et femmes au foyer» qui accomplissent des tâches ménagères non rémunérées dans leur propre habitation ou qui s'occupent de parents ou d'enfants.

Autres personnes économiquement inactives:

Personnes n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus, qui peuvent bénéficier d'une aide publique ou d'un soutien privé ainsi que, par exemple, les enfants non scolarisés.

Classification des pays

Un seul pays de nationalité doit être utilisé pour chaque personne. En cas de double nationalité, la priorité doit être donnée à la nationalité du pays de recensement.

Nouveaux États indépendants européens: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie,

République de Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine

Europe centrale: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République fédérale de Yougoslavie.

Reste de l'Europe: Andorre, Chypre, Malte, Monaco, San Marino, Saint Siège (État du Vatican)

Reste des Nouveaux États indépendants: Kazakhstan, Kirgizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

Moyen-Orient: Bahreïn, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, République arabe de Syrie, Émirats arabes unis, Yémen

Amérique du Nord: Bermudes, Canada, États-Unis

Afrique du Nord: Algérie, Égypte, Jamahiryia Arabe Libyenne populaire socialiste, Maroc, Tunisie, Sahara occidental

Tableau 8 (NIVEAU NATIONAL) : Population habituellement résidente âgée de 15 ans et plus (les ménages privés) selon le sexe, le groupe d'âge, le statut familial ou non familial et l'indicateur de l'activité actuelle

Statut familial ou non familial	Vivant en famille				Ne vivant pas en famille	
	Total	Enfant	Marié	Cohabitant	Parent isolé	Personne seule
Sexe*indicateur de situation au regard de l'activité du moment						
Hommes et Femmes (H&F)*Ensemble						
Total						
Groupe d'âge						
15-19						
20-24						
25-29						
...						
...						
60-64						
65-69						
70-74						
75+						
Hommes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")						
Femmes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")						
H&F* économiquement active (idem "Hommes et Femmes")						
H&F* économiquement inactive (idem "Hommes et Femmes")						
Femmes* économiquement active (idem "Hommes et Femmes")						
Femmes* économiquement inactive (idem "Hommes et Femmes")						

TABLEAU 8 (Niveau national) Population habituellement résidente âgée de 15 ans et plus (les ménages privés) selon le sexe, le groupe d'âge, le statut familial ou non familial et l'indicateur de l'activité actuelle.

Ce tableau doit être considéré comme composé de deux parties distinctes: La première partie présente la population âgée de 15 ans et plus par sexe, groupe d'âge, situation familiale et position dans la famille. Les personnes vivant en famille sont classées comme *enfant, marié, cohabitant* ou *parent isolé*. Les personnes ne vivant pas en famille sont classées comme *isolés* ou *autres*.

La deuxième partie du tableau est similaire à la première mais au lieu d'être subdivisée par âge, la population est ventilée par activité économique (avec deux cas possibles - *actifs* et *inactifs*).

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années. Seules les personnes âgées de 15 ans ou plus sont incluses.

Statut familial ou non familial

S'applique à tous les types de ménages, pas seulement aux ménages privés.

TABLEAU 9 (Niveau national) Population féminine résidente âgée de 15 ans et plus selon le groupe d'âge, la situation familiale et la situation au regard de l'activité actuelle.

Ce tableau a pour base démographique la population féminine âgée de 15 ans ou plus.

Le tableau présenté est une concaténation de deux tableaux distincts. Le premier montre la base démographique par groupe d'âge et situation familiale. L'*âge* est indiqué en groupes d'âge de cinq années. La situation familiale est classée à deux niveaux. La dimension la plus élevée indique si la personne a ou non un partenaire ou un conjoint. Une deuxième dimension montre l'âge du plus jeune enfant de la personne ou indique qu'elle est sans enfant.

La deuxième partie du tableau montre la même information pour la situation familiale mais ventile la population selon le situation au regard de l'activité économique au lieu du

groupe d'âges. La dimension la plus élevée de l'activité économique a deux variables: *active* ou *inactive*. La partie *économiquement active* de la population est subdivisée en personnes *ayant un emploi* et personnes *sans emploi*.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années. Seules les personnes âgées de 15 ans ou plus sont incluses.

Âge du plus jeune enfant

Âge de l'enfant au dernier anniversaire. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Statut familial ou non familial

S'applique à tous les types de ménages, pas seulement aux ménages privés.

**TABLEAU 10 (Niveau national)
Population habituellement résidente selon
le sexe, l'âge, l'indicateur de nationalité et
le niveau d'instruction le plus élevé**

Ce tableau est divisé en deux parties distinctes: La première partie montre la population par âge, sexe et degré d'instruction.

La deuxième section du tableau est un sous-ensemble de la partie principale et présente le degré d'instruction (par sexe) pour les non nationaux du pays effectuant le recensement. Elle est subdivisée de façon à présenter des chiffres séparés pour les citoyens de l'UE et les autres.

Degré d'instruction

Le degré d'instruction fait essentiellement référence au niveau d'enseignement le plus élevé terminé avec succès dans le système éducatif du pays où l'éducation a été reçue. Si l'information est pertinente, le «degré d'instruction» doit prendre en compte toute communication délibérée, systématique et organisée destinée à donner une formation même si celle-ci est dispensée en dehors des écoles et universités.

Les informations concernant le degré d'instruction doivent être collectées pour toutes les personnes ayant atteint l'âge auquel la scolarité est obligatoire.

Les pays doivent élaborer leurs données conformément à la dernière révision disponible de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Les catégories concernées sont les suivantes:

- * Pas d'études
- 0** Enseignement pré-primaire
- 1** Enseignement primaire
- 2** Enseignement secondaire inférieur

- 3** Enseignement secondaire supérieur
3c
3b
3a
- 4** Enseignement non tertiaire post-secondaire
- 5** Enseignement du troisième degré, premier cycle
5b
5a
- 6** Enseignement du troisième degré, deuxième cycle

Aucune dénomination officielle n'est utilisée pour les niveaux 3c, 3b, 3a, 5b et 5c car chaque pays définit en accord avec l'Unesco ses programmes d'enseignement particuliers correspondant à chaque niveau.

Une attention spéciale doit être accordée à l'établissement de l'équivalence de niveau/grade appropriée pour les personnes qui ont accompli leur scolarité dans un système différent ou étranger ainsi qu'aux situations dans lesquelles le système d'enseignement peut avoir changé plus d'une fois.

Les dérogations nécessaires aux définitions et classifications recommandées qui résultent de caractéristiques particulières du système d'enseignement national doivent être expliquées dans les publications relatives au recensement.

En guise de commentaire général, mentionnons que:

- le niveau 5 correspond habituellement aux programmes tertiaires n'amenant pas directement à une qualification de recherche avancée (le niveau 6 n'inclut que les doctorats), le niveau 5a couvrant habituellement les grades universitaires et le niveau 5b essentiellement les programmes de formation professionnelle.

- le niveau 3 correspond normalement au second degré d'enseignement secondaire, les programmes de niveau 3a étant conçus pour fournir un accès direct au niveau 5a de la CITE, les programmes de niveau 3b pour fournir un accès direct au niveau 5b de la CITE et les programmes de niveau 3c n'étant pas conçus pour amener directement au niveau 5 de la CITE.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, en nombres entiers jusqu'à trente ans et ensuite par groupes de cinq années.

Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

TABLEAU 11 (Niveau national) Population résidente âgée de 15 à 74 ans selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction le plus élevé, l'activité actuelle et la profession

Degré d'instruction

Le degré d'instruction fait essentiellement référence au niveau d'enseignement le plus élevé terminé avec succès dans le système éducatif du pays où l'éducation a été reçue. Si l'information est pertinente, le «degré d'instruction» doit prendre en compte toute communication délibérée, systématique et organisée destinée à donner une formation même si celle-ci est dispensée en dehors des écoles et universités.

Les informations concernant le degré d'instruction doivent être collectées pour toutes les personnes ayant atteint l'âge auquel la scolarité est obligatoire.

Les pays doivent élaborer leurs données conformément à la dernière révision disponible de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Les catégories concernées sont les suivantes:

*	Pas d'études
0	Enseignement pré-primaire
1	Enseignement primaire
2	Enseignement secondaire inférieur
3	Enseignement secondaire supérieur
	3c
	3b
	3a
4	Enseignement non tertiaire post-secondaire
5	Enseignement du troisième degré, premier cycle
	5b
	5a
6	Enseignement du troisième degré, deuxième cycle

Aucune dénomination officielle n'est utilisée pour les niveaux 3c, 3b, 3a, 5b et 5c car chaque pays définit en accord avec l'Unesco

ses programmes d'enseignement particuliers correspondant à chaque niveau.

Une attention spéciale doit être accordée à l'établissement de l'équivalence de niveau/grade appropriée pour les personnes qui ont accompli leur scolarité dans un système différent ou étranger ainsi qu'aux situations dans lesquelles le système d'enseignement peut avoir changé plus d'une fois.

Les dérogations nécessaires aux définitions et classifications recommandées qui résultent de caractéristiques particulières du système d'enseignement national doivent être expliquées dans les publications relatives au recensement.

En guise de commentaire général, mentionnons que:

- le niveau 5 correspond habituellement aux programmes tertiaires n'amenant pas directement à une qualification de recherche avancée (le niveau 6 n'inclut que les doctorats), le niveau 5a couvrant habituellement les grades universitaires et le niveau 5b essentiellement les programmes de formation professionnelle.
- le niveau 3 correspond normalement au second degré d'enseignement secondaire, les programmes de niveau 3a étant conçus pour fournir un accès direct au niveau 5a de la CITE, les programmes de niveau 3b pour fournir un accès direct au niveau 5b de la CITE et les programmes de niveau 3c n'étant pas conçus pour amener directement au niveau 5 de la CITE.

Activité du moment

La situation au regard de l'activité du moment est la relation actuelle d'une personne à l'activité économique, sur la base d'une courte période de référence, par exemple une semaine ou une journée. L'utilisation de l'«activité du moment» est considérée comme l'option la plus appropriée pour les pays dans

lesquels l'activité économique des personnes n'est pas influencée par des facteurs saisonniers ou autres pouvant entraîner des variations en cours d'année et il est recommandé que les pays de la région ECE collectent, dans le cadre du recensement, des informations relatives à l'activité sur la base de ce concept (c'est-à-dire le concept de la «main-d'oeuvre»). Une période de référence d'une semaine sera utilisée de préférence: il pourra s'agir d'une semaine calendrier récente spécifiée ou des sept jours précédant l'enquête.

Profession

La profession fait référence au type de travail effectué dans un emploi. Pour les besoins des comparaisons internationales, il est recommandé que les pays rendent possible la préparation des tableaux conformément à la dernière version révisée disponible de la *Classification internationale type des professions (CITP)*. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la dernière révision disponible était celle élaborée par la quatorzième *Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)* en 1987 et adoptée par le Conseil d'administration de l'*Organisation internationale du travail (OIT)* en 1988. Les pays appartenant à l'Espace économique européen se référeront à la CITP-88 (COM).

Les pays encoderont les données collectées concernant la profession au niveau le plus bas possible supporté par les réponses. Certains pays trouvent utile de demander à la fois le titre de la profession et une brève description des tâches et responsabilités exercées par chaque personne active dans le cadre de son emploi.

Les pays encodant la «profession» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la CITP par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITP.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

**TABLEAU 12 (Niveau national)
Population des ménages privés selon le sexe, le groupe d'âge, l'indicateur de nationalité et la taille du ménage**

Ce tableau est divisé en deux parties distinctes: la première partie montre la population des ménages privés par âge, sexe et taille du ménage.

La deuxième section du tableau est un sous-ensemble de la partie principale et présente la taille du ménage (par âge et par sexe) pour les non nationaux du pays effectuant le recensement. Elle est subdivisée de façon à présenter des chiffres séparés pour les citoyens de l'UE et les autres.

Ménages privés

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des

ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont toujours en mesure d'agréger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Taille du ménage (nombre de membres)

Les ménages privés seront classés par taille, selon le nombre total de membres résidents dans le ménage.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années, le dernier groupe étant celui des personnes âgées de 100 ans et plus.

Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

TABLEAU 13 (Niveau national) Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge et la situation familiale

Situation familiale

Les informations sur la situation familiale doivent être recueillies pour toutes les personnes. La classification utilisée dans le tableau est hiérarchique et comporte trois niveaux. Au niveau le plus élevé, les personnes doivent être identifiées comme *enfant, marié, cohabitant, parent isolé,*

personne vivant seule ou autre. Les niveaux 2 et 3 indiquent si les personnes vivent avec d'autres adultes et enfants.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années, le dernier groupe étant celui des personnes âgées de 100 ans et plus. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Tableau 14 (NIVEAU NATIONAL) : Population habituellement résidente selon le sexe, l'indicateur de nationalité, le statut familial et la situation au regard du logement (type de local d'habitation et modalités de jouissance du logement par le ménage)

Type de local d'habitation et modalités de jouissance du logement Sexe*indicateur de nationalité	Total		Population des ménages vivant dans des logements classiques		Population des ménages vivant dans des locaux d'habitation collectifs
	Total	Occupés par le propriétaire	Locataires	Autres formes de jouissance	
Hommes et Femmes (H&F) ensemble Total					
Position dans la famille					
1 ENFANT					
11 Vivant avec ses deux parents mariés					
12 Vivant avec un parent isolé					
2 MARIÉ					
21 Vivant sans enfant					
22 Vivant avec au moins un enfant					
3 COHABITANT					
31 Vivant sans enfant					
32 Vivant avec au moins un enfant					
4 PARENT ISOLÉ					
5 PERSONNE VIVANT SEULE					
6 AUTRE					
Hommes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")					
Femmes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")					
H&F*ressortissants étrangers UE (idem "Hommes et Femmes")					
H&F*ressortissants étrangers non UE (idem "Hommes et Femmes")					

**TABLEAU 14 (Niveau national)
Population habituellement résidente selon
le sexe, l'indicateur de nationalité, le statut
familial et la situation au regard du
logement**

Ce tableau est divisé en deux parties distinctes: la première partie présente les statistiques pour l'ensemble de la population.

La deuxième section du tableau est un sous-ensemble de la partie principale et présente les mêmes informations pour les non nationaux du pays effectuant le recensement. Elle est subdivisée de façon à présenter des chiffres séparés pour les citoyens de l'UE et les autres.

Statut familial

Le statut familial est moins détaillé que la situation familiale et donne des informations sur les personnes partageant un logement mais pas, par exemple, le nombre d'enfants dans le logement. Les informations sur le statut familial doivent être collectées pour toutes les personnes.

Situation au regard du logement

Au niveau le plus élevé, les personnes sont réparties en trois catégories: celles qui vivent dans des logements classiques, celles qui vivent dans des logements non classiques et celles qui vivent en ménage dans des locaux d'habitation collectifs.

Logements classiques

Ceux-ci sont généralement définis comme une pièce ou une suite de pièces et ses accessoires (par exemple: halls, corridors) dans une construction permanente ou une partie structurellement séparée d'une telle construction permanente, qui a été conçue pour être habitée par un ménage privé durant l'année entière et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisée en totalité à des fins non résidentielles. Ils doivent avoir un accès séparé à la rue, directement ou via un jardin ou une cour, ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage

d'escaliers, passage, galerie, etc.) mais ne doivent pas nécessairement comporter de salle de bain ou de toilettes réservées à l'usage exclusif de leurs occupants. Une «construction permanente» est une construction qui a été bâtie de manière à être structurellement stable pendant au moins dix ans mais certains pays peuvent préférer définir la permanence en termes de méthode de construction ou de matériau de construction utilisé dans le pays. Les pièces d'habitation séparées qui ont été clairement conçues pour faire partie du logement doivent être incluses (par exemple, les pièces situées au dessus d'un garage séparé). Un logement classique est comptabilisé pour les besoins du recensement, qu'il soit occupé ou non, bien que certains thèmes et, par conséquent, certaines parties du programme de tableaux s'appliquent uniquement aux logements classiques occupés.

Les personnes vivant dans des logements classiques sont subdivisées selon leur situation par rapport au logement occupé. Il y a trois cas possibles:

- a) Propriétaires-occupants: Logements dont un membre est propriétaire de l'unité d'habitation. Les ménages qui remboursent un emprunt hypothécaire sur l'unité d'habitation qu'ils occupent ou achètent leur unité d'habitation selon d'autres dispositions financières doivent être considérés comme propriétaires-occupants.
- b) Locataires: Ménages dont un membre est locataire principal de l'ensemble ou d'une partie de l'unité d'habitation ou sous-locataire d'un propriétaire-occupant ou d'un locataire principal.
- c) Autres formes d'occupation: Ménages occupant l'ensemble ou une partie d'une unité d'habitation selon d'autres modalités.

Logements non classiques

Certaines unités d'habitation ne répondent pas entièrement à la définition d'un logement classique parce qu'elles sont mobiles, semi-permanentes, improvisées ou ne sont pas véritablement conçues pour être habitées bien qu'au moment du recensement, elles soient utilisées comme résidence habituelle

principale d'une ou de plusieurs personnes qui sont membres d'un ou de plusieurs ménages privés. Tous ces logements sont regroupés sous le terme de logements «non classiques», la principale distinction entre leur traitement dans le cadre du recensement et celui des logements classiques étant que, premièrement, ils ne sont comptabilisés que s'ils sont occupés au sens définis ci-dessus et, deuxièmement, certains thèmes du recensement ne s'appliquent pas à ces logements (qui sont par conséquent exclus de certaines parties du programme de tableaux). Les logements non classiques peuvent inclure

les logements suivants: unités d'habitation mobiles, unités d'habitation semi-permanentes ou autres unités d'habitation conçues (ou non) pour être habitées.

Locaux d'habitation collectifs

Cette catégorie comprend des ensembles séparés et indépendants de locaux qui sont destinés à être habités par de grands groupes de personnes ou par plusieurs ménages et qui sont utilisés en tant que résidence habituelle d'au moins une personne au moment du recensement. Cette rubrique couvre les hôtels, les pensions et autres maisons d'hébergement, les institutions et les camps.

TABLEAU 15 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge, indicateur de nationalité et profession

Ce tableau est divisé en deux parties distinctes: la première partie présente toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus par âge, sexe et profession.

La deuxième section du tableau est un sous-ensemble de la partie principale et présente les personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus par sexe, groupe d'âge et profession pour les non nationaux du pays effectuant le recensement. Elle est subdivisée de façon à présenter des chiffres séparés pour les citoyens de l'UE et les autres.

Profession

La profession fait référence au type de travail effectué dans le cadre d'un emploi. Pour les besoins des comparaisons internationales, il est recommandé que les pays rendent possible la préparation des tableaux conformément à la dernière version révisée disponible de la *Classification internationale type des professions (CITP)*. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la dernière révision disponible était celle élaborée par la

quatorzième *Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)* en 1987 et adoptée par le Conseil d'administration de l'*Organisation internationale du travail (OIT)* en 1988. Les pays appartenant à l'Espace économique européen se référeront à la CITP-88 (COM).

Les pays encoderont les données collectées concernant la profession au niveau le plus bas possible supporté par les réponses. Certains pays trouvent utile de demander à la fois le titre de la profession et une brève description des tâches et responsabilités exercées par chaque personne active dans le cadre de son emploi.

Les pays encodant la «profession» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la CITP par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITP.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des professions au niveau à 1 chiffre de la CITP-COM.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années.

Tableau 16 (NIVEAU NATIONAL) : Personnes ayant un emploi de 15 ans et plus selon le sexe, le groupe d'âge et la profession détaillée

Grand groupe d'âge	Sexe					
	Total	15-24	25-34	35-54	55-74	75+
Hommes et Femmes*ensemble						
Total						
Profession détaillée (CITP-COM niveau à 3 chiffres)						
Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise (CITP-COM 1)						
CITP-COM 11						
CITP-COM 111						
...						
Professions intellectuelles et scientifiques (CITP-COM 2)						
CITP-COM 21						
CITP-COM 211						
...						
Professions intermédiaires (CITP-COM 3)						
CITP-COM 31						
CITP-COM 311						
...						
Employés de type administratif (CITP-COM 4)						
CITP-COM 41						
CITP-COM 411						
...						
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché (CITP-COM 5)						
CITP-COM 51						
CITP-COM 511						
...						
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche (CITP-COM 6)						
CITP-COM 61						
CITP-COM 611						
...						
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (CITP-COM 7)						
CITP-COM 71						
CITP-COM 711						
...						
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (CITP-COM 8)						
CITP-COM 81						
CITP-COM 811						
...						
Ouvriers et employés non qualifiés (CITP-COM 9)						
CITP-COM 91						
CITP-COM 911						
...						
Forces armées (CITP-COM 0)						
...						
Hommes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")						
Femmes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")						

TABLEAU 16 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge et profession détaillée

Ce tableau examine uniquement la population ayant un emploi âgée de 15 ans ou plus, en la ventilant par âge, par sexe et par profession détaillée, au niveau à trois chiffres de la CITE-COM.

Profession détaillée

La profession fait référence au type de travail effectué dans le cadre d'un emploi. Pour les besoins des comparaisons internationales, il est recommandé que les pays rendent possible la préparation des tableaux conformément à la dernière version révisée disponible de la *Classification internationale type des professions (CITP)*. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la dernière révision disponible était celle élaborée par la quatorzième *Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)* en 1987 et adoptée par le Conseil d'administration de

l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1988. Les pays appartenant à l'Espace économique européen se référeront à la CITP-88 (COM).

Les pays encoderont les données collectées concernant la profession au niveau le plus bas possible supporté par les réponses. Certains pays trouvent utile de demander à la fois le titre de la profession et une brève description des tâches et responsabilités exercées par chaque personne active dans le cadre de son emploi.

Les pays encodant la «profession» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la CITP par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITP.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des professions au niveau à 3 chiffre de la CITP-COM.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années.

TABLEAU 17 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge, indicateur de nationalité et branche d'activité économique

Ce tableau est divisé en deux parties distinctes: la première partie présente toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus par âge, sexe et branche d'activité économique.

La deuxième section du tableau est un sous-ensemble de la partie principale et présente les personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus par sexe, groupe d'âge et branche d'activité économique pour les non nationaux du pays effectuant le recensement. Elle est subdivisée de façon à présenter des chiffres séparés pour les citoyens de l'UE et les autres.

Branche d'activité économique

Celle-ci fait référence au genre de production ou d'activité de l'établissement ou unité similaire dans lequel l'emploi de la personne économiquement active (qu'elle ait ou non un emploi) est situé.

Pour les besoins de la comparabilité internationale, il est recommandé que les pays établissent les caractéristiques sectorielles des personnes actives conformément à la dernière révision de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)* disponible au moment du recensement. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la troisième édition de la CITI, adoptée par la *Commission de statistique des Nations unies* lors de la vingt-cinquième session en 1989, était la dernière révision disponible.¹ Les pays

membres de l'Espace économique européen se référeront à la NACE rév. 1.²

¹ Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Études statistiques, série M, n° 4, rév. 3, Nations unies, New York, 1990.

² NACE rév. 1, Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne, Eurostat, Luxembourg, 1996

Les pays encoderont les informations collectées concernant la branche d'activité au niveau le plus bas possible supporté par les réponses.

Les pays encodant la «branche d'activité» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la CITI par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITI.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des branches d'activité au niveau (à deux chiffres) des grands groupes de la NACE.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années.

Tableau 18 (NIVEAU NATIONAL) : Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus selon le sexe, le groupe d'âge, et la branche d'activité économique détaillée

Grand groupe d'âge	Total	15-24	25-34	35-54	55-74	75+
Sexe						
Hommes et Femmes ensemble						
Total						
Branche d'activité (NACE niveau à 3 chiffres)						
A Agriculture, chasse, sylviculture (NACE 01-02)						
NACE 01						
NACE 011						
...						
B Pêche, aquaculture (NACE 05)						
NACE 05						
NACE 050						
...						
C Industries extractives (NACE 10-14)						
NACE 10						
NACE 101						
...						
D Industrie manufacturière (NACE 15-37)						
NACE 15						
NACE 151						
...						
E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (NACE 40-41)						
NACE 40						
NACE 401						
...						
F Construction (NACE 45)						
NACE 45						
NACE 451						
...						
G Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques (NACE 50-52)						
NACE 50						
NACE 501						
...						
H Hôtels et restaurants (NACE 55)						
NACE 55						
NACE 551						
...						
I Transports et communications (NACE 60-64)						
NACE 60						
NACE 601						
...						
J Activités financières (NACE 65-67)						
NACE 65						
NACE 651						
...						
K Immobilier, location et services aux entreprises (NACE 70-74)						
NACE 70						
NACE 701						
...						
L Administration publique (NACE 75)						
NACE 75						
NACE 751						
...						
M Education (NACE 80)						
NACE 80						
NACE 801						
...						
N Santé et action sociale (NACE 85)						
NACE 85						
NACE 851						
...						
O Services collectifs, sociaux et personnels (NACE 90-93)						
NACE 90						
NACE 900						
...						
P Services domestiques (NACE 95)						
NACE 95						
NACE 950						
...						
Q Activités extra-territoriales (NACE 99)						
NACE 99						
NACE 990						
...						
Hommes ensemble						
(idem "Hommes et Femmes")						
Femmes ensemble						
(idem "Hommes et Femmes")						

TABLEAU 18 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge et branche d'activité économique détaillée

Ce tableau examine uniquement la population ayant un emploi âgée de 15 ans ou plus, en la ventilant par âge, par sexe et par profession détaillée, au niveau à trois chiffres de la NACE.

Branche d'activité économique détaillée

Celle-ci fait référence au genre de production ou d'activité de l'établissement ou unité similaire dans lequel l'emploi de la personne économiquement active (qu'elle ait ou non un emploi) est situé.

Pour les besoins de la comparabilité internationale, il est recommandé que les pays établissent les caractéristiques sectorielles des personnes actives conformément à la dernière révision de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)* disponible au moment du recensement. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la troisième édition de la CITI, adoptée par la *Commission de statistique des Nations unies* lors de la vingt-cinquième session en 1989, était la dernière révision disponible³. Les pays

membres de l'Espace économique européen se référeront à la NACE rév. 1⁴.

Les pays encoderont les informations collectées concernant la branche d'activité au niveau le plus bas possible supporté par les réponses.

Les pays encodant la «branche d'activité» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la CITI par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITI.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des branches d'activité au niveau à trois chiffres de la NACE.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années.

³ Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Études statistiques, série M, n° 4, rév. 3, Nations unies, New York, 1990.

⁴ NACE rév. 1, Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne, Eurostat, Luxembourg, 1996.

Tableau 19 (NIVEAU NATIONAL) : Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, la branche d'activité économique, la situation dans la profession et l'indicateur du temps habituel de travail.

Situation dans la profession et indicateur du temps habituel de travail Sexe	Total des personnes pourvues d'un emploi		Salariés			Employeurs	Autres personnes ayant un emploi
	Temps plein	Temps partiel/long	Temps habituel de travail		Total/temps partiel		
			Temps partiel/court	Total			
Hommes et Femmes*ensemble							
Total							
Agriculture, chasse, sylviculture (NACE 01-02)							
B Pêche, aquaculture (NACE 05)							
C Industries extractives (NACE 10-14)							
D Industrie manufacturière (NACE 15-37)							
E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (NACE 40-41)							
F Construction (NACE 45)							
G Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques (NACE 50-52)							
H Hôtels et restaurants (NACE 55)							
I Transports et communications (NACE 60-64)							
J Activités financières (NACE 65-67)							
K Immobilier, location et services aux entreprises (NACE 70-74)							
L Administration publique (NACE 75)							
M Education (NACE 80)							
N Santé et action sociale (NACE 85)							
O Services collectifs, sociaux et personnels (NACE 90-93)							
P Services domestiques (NACE 95)							
Q Activités extra-territoriales (NACE 99)							
Hommes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")							
Femmes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")							

TABLEAU 19 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, la branche d'activité économique, la situation professionnelle et l'indicateur du temps habituel de travail

Branche d'activité économique

Celle-ci fait référence au genre de production ou d'activité de l'établissement ou unité similaire dans lequel l'emploi de la personne économiquement active (qu'elle ait ou non un emploi) est situé.

Pour les besoins de la comparabilité internationale, il est recommandé que les pays établissent les caractéristiques sectorielles des personnes actives conformément à la dernière révision de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)* disponible au moment du recensement. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la troisième édition de la CITI, adoptée par la *Commission de statistique des Nations unies* lors de la vingt-cinquième session en 1989, était la dernière révision disponible⁵. Les pays membres de l'Espace économique européen se référeront à la NACE rév. 1⁶.

Les pays encoderont les informations collectées concernant la branche d'activité au niveau le plus bas possible supporté par les réponses.

Les pays encodant la «branche d'activité» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la CITI par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITI.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des branches d'activité au

niveau (à deux chiffres) des grands groupes de la NACE.

Situation professionnelle

Dans ce tableau, la situation professionnelle est divisée en trois catégories.

Salariés:

Un salarié est une personne qui exerce un «emploi rémunéré», c'est-à-dire un emploi exercé en vertu d'un contrat de travail implicite ou explicite qui accorde à cette personne une rémunération de base indépendante des recettes de l'unité pour laquelle elle travaille (cette unité peut être une société, un institution sans but lucratif, une administration ou un ménage). Les personnes exerçant un «emploi rémunéré» reçoivent généralement un traitement ou un salaire mais elles peuvent également être rémunérées par des commissions sur les ventes, par des primes, à la pièce ou en nature (par exemple: nourriture, logement ou formation).

Employeurs:

Il s'agit des travailleurs indépendants et des personnes qui possèdent un entreprise existant avec ou sans leur présence physique et qui, à ce titre, ont engagé une ou plusieurs personnes, sur une base permanente, pour travailler pour elles en tant que «salariés».

Autres personnes ayant un emploi:

Il s'agit notamment des travailleurs pour compte propre, des personnes produisant des biens ou services pour leur propre consommation, des aides familiaux et des membres de coopératives de production. Cette catégorie comprend également les personnes qui exercent un «emploi indépendant» mais qui n'ont engagé personne sur une base permanente.

⁵ Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Études statistiques, série M, n° 4, rév. 3, Nations unies, New York, 1990.

⁶ NACE rév. 1, Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne, Eurostat, Luxembourg, 1996.

Temps de travail habituel

Celui-ci sera mesuré pour les salariés et reflétera le temps de travail pendant une semaine ou une journée typique.

Les salariés pourront alors être classés en trois groupes en fonction de leurs heures de travail ou par comparaison avec les heures de travail habituelles des personnes exerçant la même profession.

Classement	Nombre d'heures de travail par semaine	Par comparaison avec le temps de travail habituel d'autres personnes exerçant la même profession
Plein-temps	Supérieur ou égal à 35	Au moins 90%
Temps partiel long	Supérieur ou égal à 15 mais inférieur à 35	Au moins 50% mais moins de 90%
Temps partiel court	Inférieur à 15	Moins de 50%

La distinction entre le temps partiel long et le temps partiel court est facultative.

Tableau 20 (NIVEAU NATIONAL) : Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus selon le sexe, le groupe d'âge et le lieu de travail.

Groupe d'âge Sexe	Total	entre 15 et 34 ans	35 ans et plus
Hommes et Femmes*Ensemble			
Total			
Lieu de travail			
1 Lieu de travail fixe dans le pays de recensement			
111 Dans le même niveau NUTS 5 que le lieu de résidence			
112 Ailleurs dans le même niveau NUTS 4			
113 Ailleurs dans le même niveau NUTS 3			
114 Ailleurs dans le même niveau NUTS 2			
115 Ailleurs dans le même niveau NUTS 1			
116 Ailleurs dans le pays			
2 Lieu de travail fixe en dehors du pays de recensement			
21 Dans un pays UE			
211 Belgique			
212 Danemark			
...			
22 Dans un pays AELE			
221 Islande			
222 Liechtenstein			
223 Norvège			
224 Suisse			
23 Dans le reste de l'Europe			
24 Hors Europe			
3 Pas de lieu de travail fixe			
4 Lieu de travail inconnu			
Hommes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")			
Femmes*ensemble (idem "Hommes et Femmes")			

TABLEAU 20 (Niveau national) Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, groupe d'âge et lieu de travail

Lieu de travail

Le lieu de travail est l'endroit où une personne «ayant actuellement un emploi» exerce son emploi et où une personne «ayant habituellement un emploi» exerce actuellement son emploi ou l'a exercé en dernier lieu. Alors que l'information sur le lieu de travail peut être utilisée pour élaborer des profils locaux en termes de main-d'oeuvre occupée (par opposition à des profils démographiques par lieu de résidence), l'objectif premier est de relier les informations sur le lieu de travail au lieu de résidence. C'est pourquoi le lieu de résidence doit être relié à la plus petite division civile dans laquelle l'activité économique est exercée afin d'établir les flux des déplacements du lieu de résidence habituelle au lieu de travail.

Au niveau le plus élevé, la population ayant un emploi est ventilée comme suit:

- a) personnes qui travaillent dans le pays du recensement;
- b) personnes qui travaillent en dehors du pays du recensement;
- c) personnes qui n'ont pas de lieu de travail fixe;
- d) personnes dont le lieu de travail est inconnu.

Les catégories a) et b) sont ensuite ventilées graphiquement.

Classification des pays

Tous les pays de nationalité doivent être énumérés. Un seul pays de nationalité doit être utilisé pour chaque personne. En cas de double nationalité, la priorité doit être donnée à la nationalité du pays de recensement.

Nouveaux États indépendants européens: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République de Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine

Europe centrale: Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République fédérale de Yougoslavie.

Reste de l'Europe: Andorre, Chypre, Malte, Monaco, San Marino, Saint Siège (État du Vatican)

Reste des Nouveaux États indépendants: Kazakhstan, Kirgizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

Moyen-Orient: Bahreïn, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, République arabe de Syrie, Émirats arabes unis, Yémen

Amérique du Nord: Bermudes, Canada, États-Unis

Afrique du Nord: Algérie, Égypte, Jamahiryia Arabe Libyenne populaire socialiste, Maroc, Tunisie, Sahara occidental

Groupe d'âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, en deux groupes: l'un pour les personnes de 15 à 34 ans et l'autres pour les personnes de 35 ans et plus.

Tableau 21 (NIVEAU NATIONAL) : Noyaux familiaux par type, nombre d'enfants résidents dans la famille, l'activité actuelle des parents et présence d'autres personnes dans le ménage.

Nombre d'enfants résidant dans la famille Présence d'autres personnes dans le ménage	Total noyau familial						dont avec un nombre d'enfants résidant dans la famille						dont avec un nbre d'enfants rési- dents âgés de moins de 25 ans						dont avec un nbre d'enfants rési- dents âgés de moins de 18 ans						dont avec un nbre d'enfants rési- dents âgés de moins de 6 ans						Nombre total de personnes ds les noyaux familiaux
	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	
Tous types de ménages																															
Total																															
Type de noyau familial*activité actuelle des parents																															
1 FAMILLE MARI ET FEMME																															
11 Mari et femme économiquement actifs																															
12 Mari actif et femme économiquement inactive																															
13 Mari inactif et femme économiquement active																															
14 Mari et femme économiquement inactifs																															
2 COUPLE COHABITANT																															
21 Les deux partenaires économiquement actifs																															
22 L'homme actif et la femme économiquement inactive																															
23 L'homme inactif et la femme économiquement active																															
24 Les deux partenaires économiquement inactifs																															
3 MERE ISOLÉE																															
31 Mère seule économiquement active																															
32 Mère seule économiquement inactive																															
4 PERE ISOLÉ																															
41 Père seul économiquement actif																															
42 Père seul économiquement inactif																															
Aucune autre personne (en dehors du noyau familial) dans le ménage (idem 'Tous types de ménages')																															
Au moins une autre personne dans le ménage (idem 'Tous types de ménages')																															

TABLEAU 21 (Niveau national) Noyaux familiaux par type, nombre d'enfants résidents dans la famille, activité actuelle des parents et présence d'autres personnes dans le ménage.

Des données sont présentées pour:

a) tous les types de ménages, y compris ceux dans lesquels vivent des personnes ne faisant pas partie du noyau familial composé d'un ou de plusieurs adultes avec ou sans enfants. Cela peut inclure les locataires, grand-parents ou autres parents.

et séparément pour les sous-groupes suivants:

b) les ménages dans lesquels ne vit aucune personne ne faisant pas partie du noyau familial;

c) les ménages dans lesquels vit au moins un autre personne.

Type de noyau familial

Un noyau familial est défini au sens étroit comme deux personnes ou plus vivant au sein d'un ménage privé ou collectif, qui sont liés comme mari et femme, comme partenaires cohabitants ou comme parent et enfant. Aussi, une famille peut comprendre un couple sans enfants ou un couple avec un ou plusieurs enfants (n'ayant pas nécessairement les mêmes parents) ou un parent isolé avec un ou plusieurs enfants.

À l'intérieur de chacun des trois types de ménage, la population est ventilée en quatre types de noyaux familiaux.

Activité actuelle des parents

Chaque type de noyau familial est ventilé pour présenter différentes combinaisons d'activité actuelle pour chacun des parents. Il convient d'observer qu'un «parent» n'est pas nécessairement un parent biologique mais un adulte du noyau familial comprenant un enfant (par exemple, le partenaire de sa mère biologique).

L'activité actuelle est la situation actuelle d'une personne par rapport à l'activité économique, sur la base d'une courte période de référence, par exemple une semaine ou une journée. L'utilisation de l'«activité actuelle» est considérée comme l'option la plus appropriée pour les pays dans lesquelles l'activité économique des personnes n'est pas influencée par des facteurs saisonniers ou autres pouvant entraîner des variations en cours d'année et il est recommandé que les pays de la région ECE collectent, dans le cadre du recensement, des informations relatives à la situation actuelle sur la base de ce concept (c'est-à-dire le concept de la «main-d'oeuvre»). Une période de référence d'une semaine sera utilisée de préférence: il pourra s'agir d'une semaine calendrier récente spécifiée ou des sept jours précédant l'enquête.

Nombre d'enfants résidents dans la famille

Pour chaque sous-groupe de la population, des informations sont présentées sur le nombre de ménages qui comptent 0, 1, 2, ...ou 6 enfants et plus. Cette colonne est ensuite répétée pour donner des informations concernant les enfants âgés

- de moins de 25 ans uniquement
- de moins de 18 ans uniquement
- de moins de 6 ans uniquement

Chaque colonne devrait contenir moins de ménages que la précédente étant donné que les critères deviennent plus étroits.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

TABLEAU 22 (Niveau national) Ménages privés par type et la taille, nombre des membres économiquement actives et nombre de membres âgées

Ménages privés

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont toujours en mesure d'agrèger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Type de ménage privé

Au niveau le plus élevé, la population est ventilée comme suit:

- (a) Ménages non familiaux
- (b) Ménages comprenant une seule famille
- (c) Ménages comprenant deux familles ou plus

Ces ménages sont subdivisés en plusieurs types spécifiques selon leur composition. Il convient d'observer qu'un «parent» n'est pas nécessairement un parent biologique mais un adulte du noyau familial comprenant un enfant (par exemple, le partenaire de sa mère biologique). Il convient d'observer que les ménages comprenant une seule famille ou en comprenant deux ou plus peuvent inclure d'autres personnes que celles appartenant au noyau familial.

Autres caractéristiques

Pour chaque sous-groupe de la population, ces colonnes donnent des informations sur:

- (a) le nombre de personnes dans les ménages
- (b) le nombre de personnes économiquement actives dans chaque ménage
- (c) le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus dans chaque ménage
- (d) le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus dans chaque ménage

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Tableau 23 (NIVEAU NATIONAL) : Ménages privés par type et l'indicateur de nationalité.

Composition selon la nationalité	Total ménages privés	Dont tous les membres de même nationalité		Dont : Membres de nationalités différentes	
		Pays de nationalité		Au moins un membre de la nationalité du pays de recensement	Aucun membre de la nationalité du pays de recensement
		Pays de recens.	Autre pays UE		
Total					
Type de ménage privé					
1 MENAGE NON FAMILIAL					
11 Ménage unipersonnel					
111 Femme					
112 Homme					
12 Ménage pluripersonnel					
2 MENAGE UNIFAMILIAL					
21 Couple sans enfant					
211 Marié					
212 Cohabitant					
22 Couple avec enfants					
221 Marié					
222 Cohabitant					
23 Parent isolé					
231 Mère isolée					
232 Père isolé					
3 MENAGE PLURIFAMILIAL (2 FAMILLES OU PLUS)					

TABLEAU 23 (Niveau national) Ménages privés par type et l'indicateur de nationalité des membres

Ménages privés

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont toujours en mesure d'agréger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Type de ménage privé

Au niveau le plus élevé, la population est ventilée comme suit:

- (a) Ménages non familiaux
- (b) Ménages comprenant une seule famille
- (c) Ménages comprenant deux familles ou plus

Ces ménages sont subdivisés en plusieurs types spécifiques selon leur composition. Il convient d'observer qu'un «parent» n'est pas nécessairement un parent biologique mais un adulte du noyau familial comprenant un enfant (par exemple, le partenaire de sa mère biologique).

Composition par nationalité

Pour chaque sous-groupe de la population, des informations sont présentées sur le nombre de ménages dont les membres ont la même nationalité ou sont de nationalités différentes. D'autres ventilations montrent si les membres ont la nationalité du pays de recensement ou d'un autre pays de l'UE.

Tableau 24 (NIVEAU NATIONAL) : Ménages privés par type de ménage, modalité de jouissance du logement par le ménage, et type de locaux d'habitation.

Type de locaux d'habitation et modalités de jouissance du logement	Total ménages privés	Ménages vivant dans des logements classiques			Ménages vivant dans des logements non classiques	Ménages vivant dans des locaux d'habitation collectifs	Total de la population vivant dans un ménage privé
		Total	Occupés par le propriétaire	Locataires			
Total							
Type de ménage privé							
1 MENAGE NON FAMILIAL							
11 Ménage unipersonnel							
111 Femme							
112 Homme							
12 Ménage pluripersonnel							
2 MENAGE UNIFAMILIAL							
21 Couple sans enfant							
211 Marié							
212 Cohabitant							
22 Couple avec enfants							
221 Marié							
222 Cohabitant							
23 Parent isolé							
231 Mère isolée							
232 Père isolé							
3 MENAGE PLURIFAMILIAL (2 FAMILLES OU PLUS)							

TABLEAU 24 (Niveau national) Ménages privés par type de ménage, modalité de jouissance du logement par le ménage, et type de locaux d'habitation.

Ménages privés

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont toujours en mesure d'agrèger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Type de ménage privé

Au niveau le plus élevé, la population est ventilée comme suit:

- (a) Ménages non familiaux
- (b) Ménages comprenant une seule famille
- (c) Ménages comprenant deux familles ou plus

Ces ménages sont subdivisés en plusieurs types spécifiques selon leur composition. Il convient d'observer qu'un «parent» n'est pas nécessairement un parent biologique mais un adulte du noyau familial comprenant un enfant (par exemple, le partenaire de sa mère biologique).

Type de locaux d'habitation (ménages privés)

Au niveau le plus élevé, les locaux d'habitation, des ménages privés sont répartis en deux catégories: ceux qui habitent dans des logements classiques, et ceux qui habitent dans des logements non classiques.

Logements classiques

Ceux-ci sont généralement définis comme une pièce ou une suite de pièces et ses accessoires (par exemple: halls, corridors) dans une construction permanente ou une partie structurellement séparée d'une telle construction permanente, qui a été conçue pour être habitée par un ménage privé durant l'année entière et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisée en totalité à des fins non résidentielles. Ils doivent avoir un accès séparé à la rue, directement ou via un jardin ou une cour, ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers, passage, galerie, etc.) mais ne doivent pas nécessairement comporter de salle de bain ou de toilettes réservées à l'usage exclusif de leurs occupants. Une «construction permanente» est une construction qui a été bâtie de manière à être structurellement stable pendant au moins dix ans. Les pièces d'habitation séparées qui ont été clairement conçues pour faire partie du logement doivent être incluses (par exemple, les pièces situées au dessus d'un garage séparé). Un logement classique est comptabilisé pour les besoins du recensement, qu'il soit occupé ou non, bien que certains thèmes et, par conséquent, certaines parties du programme de tableaux s'appliquent uniquement aux logements classiques occupés.

Logements non classiques

Certaines unités d'habitation ne répondent pas entièrement à la définition d'un logement classique parce qu'elles sont mobiles, semi-permanentes, improvisées ou ne sont pas véritablement conçues pour être habitées bien qu'au moment du recensement, elles soient utilisées comme résidence habituelle principale d'une ou de plusieurs personnes qui sont membres d'un ou de plusieurs ménages privés. Tous ces logements sont regroupés

sous le terme de logements «non classiques», la principale distinction entre leur traitement dans le cadre du recensement et celui des logements classiques étant que, premièrement, ils ne sont comptabilisés que s'ils sont occupés au sens définis ci-dessus et, deuxièmement, certains thèmes du recensement ne s'appliquent pas à ces logements (qui sont par conséquent exclus de certaines parties du programme de tableaux). Les logements non classiques peuvent inclure les logements suivants: unités d'habitation mobiles, unités d'habitation semi-permanentes ou autres unités d'habitation conçues (ou non) pour être habitées.

Modalités de jouissance du logement

Les ménages vivant dans des logements classiques sont subdivisés selon leur situation par rapport au logement occupé. Il y a trois cas possibles:

- a) Propriétaires-occupants: Logements dont un membre est propriétaire de l'unité d'habitation. Les ménages qui remboursent un emprunt hypothécaire sur l'unité d'habitation qu'ils occupent ou achètent leur unité d'habitation selon d'autres dispositions financières doivent être considérés comme propriétaires-occupants.
- b) Locataires: Ménages dont un membre est locataire principal de l'ensemble ou d'une partie de l'unité d'habitation.
- c) Autres formes d'occupation: Ménages occupant l'ensemble ou une partie d'une unité d'habitation selon d'autres modalités.

Tableau 25 (NIVEAU NATIONAL): Nombre de locaux d'habitation, logements, ménages privés et occupants par type de locaux d'habitation

Type de locaux d'habitation	Nombre total d'unités	Logements classiques			Logements non classiques	Logements collectifs
		Logements occupés*	Réservés à une utilisation saisonnière ou secondaire	Logements vides		
Unités LOCAUX D'HABITATION MENAGES PRIVES OCCUPANTS						

TABLEAU 25 (Niveau national) Nombre de locaux d'habitation, logements, ménages privés et occupants par type de locaux d'habitation

Locaux d'habitation

Les locaux d'habitation sont généralement définis comme des locaux séparés et indépendants qui, soit, sont destinés à être habités en permanence à un endroit fixé et ne sont pas utilisés en totalité à d'autres fins au moment du recensement, soit sont en fait utilisés comme résidence habituelle principale par une personne au moins au moment du recensement (qu'ils soient destinés à l'habitation ou non, fixes ou mobiles, permanents ou temporaires).

Type de locaux d'habitation

Au niveau le plus élevé, les locaux d'habitation, des ménages sont répartis en trois catégories: ceux qui habitent dans des logements classiques, ceux qui habitent dans des logements non classiques et les personnes vivant en ménage dans des locaux d'habitation collectifs.

Logements classiques

Ceux-ci sont généralement définis comme une pièce ou une suite de pièces et ses accessoires (par exemple: halls, corridors) dans une construction permanente ou une partie structurellement séparée d'une telle construction permanente, qui a été conçue pour être habitée par un ménage privé durant l'année entière et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisée en totalité à des fins non résidentielles. Ils doivent avoir un accès séparé à la rue, directement ou via un jardin ou une cour, ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers, passage, galerie, etc.) mais ne doivent pas nécessairement comporter de salle de bain ou de toilettes réservées à l'usage exclusif de leurs occupants. Une «construction permanente» est une construction qui a été bâtie de manière à être structurellement stable pendant au moins dix ans mais certains pays peuvent préférer

définir la permanence en termes de méthode de construction ou de matériau de construction utilisé dans le pays. Les pièces d'habitation séparées qui ont été clairement conçues pour faire partie du logement doivent être incluses (par exemple, les pièces situées au dessus d'un garage séparé). Un logement classique est comptabilisé pour les besoins du recensement, qu'il soit occupé ou non, bien que certains thèmes et, par conséquent, certaines parties du programme de tableaux s'appliquent uniquement aux logements classiques occupés.

Les logements classiques se divisent en trois groupes:

- (a) *Logements occupés* Ce sont les logements qui sont la résidence habituelle d'une personne au moins au moment du recensement
- (b) *Logements réservés à une utilisation saisonnière ou secondaire*
- (c) *Logements vacants*

Logements non classiques

Certaines unités d'habitation ne répondent pas entièrement à la définition d'un logement classique parce qu'elles sont mobiles, semi-permanentes, improvisées ou ne sont pas véritablement conçues pour être habitées bien qu'au moment du recensement, elles soient utilisées comme résidence habituelle principale d'une ou de plusieurs personnes qui sont membres d'un ou de plusieurs ménages privés. Tous ces logements sont regroupés sous le terme de logements «non classiques», la principale distinction entre leur traitement dans le cadre du recensement et celui des logements classiques étant que, premièrement, ils ne sont comptabilisés que s'ils sont occupés au sens définis ci-dessus et, deuxièmement, certains thèmes du recensement ne s'appliquent pas à ces logements (qui sont par conséquent exclus de certaines parties du programme de tableaux). Les logements non classiques peuvent inclure les logements suivants: unités d'habitation mobiles, unités d'habitation semi-permanentes ou autres unités d'habitation conçues (ou non) pour être habitées.

Locaux d'habitation collectifs

Cette catégorie comprend des ensembles séparés et indépendants de locaux qui sont destinés à être habités par de grands groupes de personnes ou par plusieurs ménages et qui sont utilisés en tant que résidence habituelle d'au moins une personne au moment du recensement. Cette rubrique couvre les hôtels, les pensions et autres maisons d'hébergement, les institutions et les camps.

Ménages privés

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont

toujours en mesure d'agréger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Occupants

Un occupant est une personne qui réside habituellement dans l'unité ou les locaux d'habitation considérés, même si cette personne est temporairement absente au moment du recensement. Une personne qui est temporairement présente au moment du recensement et vit habituellement ailleurs n'est pas un occupant de cette résidence.

**TABLEAU 26 (Niveau national)
Logements classiques occupés par nombre
de pièces et occupants et type de propriété**

Ce tableau montre le nombre de pièces dans différents types de logements et le nombre d'occupants dans des habitations de différentes tailles.

Logements classiques occupés

Les logements classiques sont généralement définis comme une pièce ou une suite de pièces et ses accessoires (par exemple: halls, corridors) dans une construction permanente ou une partie structurellement séparée d'une telle construction permanente, qui a été conçue pour être habitée par un ménage privé durant l'année entière et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisée en totalité à des fins non résidentielles. Ils doivent avoir un accès séparé à la rue, directement ou via un jardin ou une cour, ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers, passage, galerie, etc.) mais ne doivent pas nécessairement comporter de salle de bain ou de toilettes réservées à l'usage exclusif de leurs occupants. Une «construction permanente» est une construction qui a été bâtie de manière à être structurellement stable pendant au moins dix ans mais certains pays peuvent préférer définir la permanence en termes de méthode de construction ou de matériau de construction utilisé dans le pays. Les pièces d'habitation séparées qui ont été clairement conçues pour faire partie du logement doivent être incluses (par exemple, les pièces situées au dessus d'un garage séparé). Un logement classique est comptabilisé pour les besoins du recensement, qu'il soit occupé ou non, bien que certains thèmes et, par conséquent, certaines parties du programme de tableaux s'appliquent uniquement aux logements classiques occupés.

Les logements classiques occupés sont ceux qui sont la résidence habituelle d'une personne au moins au moment du recensement

Nombre de pièces

Une pièce est définie comme un espace dans une unité de logement ou dans des locaux d'habitation autres que les unités d'habitation entouré de murs allant du sol au plafond ou atteignant au moins une hauteur de deux mètres au dessus du sol, suffisamment grand pour contenir un lit d'adulte (quatre mètres carrés au moins). Ainsi, les chambres, à coucher normales, les salles à manger, salles de séjour, caves et greniers habitables, chambres de domestiques, cuisines et autres espaces séparés utilisés ou destinés à être utilisés comme habitation sont comptabilisés comme des pièces. Les cuisinettes (c'est-à-dire les cuisines de moins de quatre mètres carrés ou deux mètres de largeur), les corridors, vérandas, pièces utilitaires et halls, de même que les salles de bain et les toilettes, ne sont pas considérés comme des pièces.

Les pièces destinées exclusivement à des usages commerciaux et professionnels seront de préférence comptabilisées séparément car il est souhaitable de les inclure lors du calcul du nombre de pièces dans un logement mais de les exclure, par exemple, du calcul du nombre de personnes par pièce. Chaque pays indiquera dans son rapport sur le recensement la manière dont ces pièces ont été traitées.

Type de propriété

Ce sujet fait référence au type de propriété des logements et non à celui du terrain sur lequel le logement se trouve.

Logements occupés par leur propriétaire

Comprend tous les logements que leur propriétaire utilise en totalité ou en partie pour son propre logement.

Autres logements occupés

Ceux-ci peuvent appartenir à des particuliers, à des administrations locales ou centrales et/ou à des organismes de logement sans but lucratif, ou correspondre à d'autres types de propriété.

**TABLEAU 27 (Niveau national)
Logements classiques occupés* selon la
présence de caractéristiques de confort**

Ce tableau doit être considéré comme composé de deux parties distinctes. Il présente d'abord le nombre de logements classiques occupés qui possèdent certaines caractéristiques de confort, qui ne possèdent pas de telles caractéristiques de confort ou pour lesquels l'information n'est pas connue. Le nombre total de logements classiques occupés est indiqué dans la première colonne.

La deuxième partie montre le pourcentage des ménages, de la population et des sous-groupes de la population qui possèdent chacune des caractéristiques de confort.

Logements classiques occupés

Les logements classiques sont généralement définis comme une pièce ou une suite de pièces et ses accessoires (par exemple: halls, corridors) dans une construction permanente ou une partie structurellement séparée d'une telle construction permanente, qui a été conçue pour être habitée par un ménage privé durant l'année entière et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisée en totalité à des fins non résidentielles. Ils doivent avoir un accès séparé à la rue, directement ou via un jardin ou une cour, ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers, passage, galerie, etc.) mais ne doivent pas nécessairement comporter de salle de bain ou de toilettes réservées à l'usage exclusif de leurs occupants. Une «construction permanente» est une construction qui a été bâtie de manière à être structurellement stable pendant au moins dix ans mais certains pays peuvent préférer définir la permanence en termes de méthode de construction ou de matériau de construction utilisé dans le pays. Les pièces d'habitation séparées qui ont été clairement conçues pour faire partie du logement doivent être incluses (par exemple, les pièces situées au dessus d'un garage séparé). Un logement classique est comptabilisé pour les besoins du

recensement, qu'il soit occupé ou non, bien que certains thèmes et, par conséquent, certaines parties du programme de tableaux s'appliquent uniquement aux logements classiques occupés.

Les logements classiques occupés sont ceux qui sont la résidence habituelle d'une personne au moins au moment du recensement

Ménages privés

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont toujours en mesure d'agréger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Pourcentages

Les pourcentages seront calculés sur la base des unités (ménages, populations) vivant uniquement dans des logements classiques occupés et pour lesquels la présence ou l'absence d'une caractéristique de confort est connue.

**TABLEAU 28 (Niveau national)
Logements par régime de propriété, type
de bâtiment, et période de construction du
bâtiment**

Type de propriété

Cette rubrique fait référence au type de propriété des logements et non à celui du terrain sur lequel le logement se trouve.

Logements occupés par leur propriétaire

Comprend tous les logements que leur propriétaire utilise en totalité ou en partie pour son propre logement.

Autres types de propriété

Ceux-ci peuvent appartenir à des particuliers, à des administrations locales ou centrales et/ou à des organismes de logement sans but lucratif, ou correspondre à d'autres types de propriété.

Type de bâtiment

Il y a deux classifications de base. Premièrement, les bâtiments résidentiels et, deuxièmement, les bâtiments non résidentiels ou les bâtiments comprenant principalement des locaux d'habitation qui ne sont pas des unités d'habitation, par exemple les hôtels.

Période de construction

Les logements qui ont subi une reconstruction importante depuis leur construction initiale peuvent être classés dans la période durant laquelle le bâtiment a été initialement construit ou dans la période de la construction la plus récente, en fonction des besoins nationaux. Chaque pays indiquera dans son rapport sur le recensement la manière dont ces logements ont été classés.

Tableau 29 (NIVEAU REGIONAL NUTS III): Population habituellement résidente et population économiquement active selon le sexe, l'âge et l'indicateur de migration interne ou internationale

Type de population et sexe	Population habituellement résidente		Population économiquement active	
	Total	Femmes	Total	Femmes
Indicateur de migration interne ou internationale	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble				
Total				
Âge et groupe d'âge				
0				
1				
2				
3				
4				
0-4				
5				
6				
7				
8				
9				
5-9				
.				
.				
90				
91				
92				
93				
94				
90-94				
95				
96				
97				
98				
99				
95-99				
100+				
Vivant dans une autre région NUTS 3 du pays de recensement un an avant le recensement (idem "Ensemble")				
Vivant en dehors du pays de recensement un an avant le recensement (idem "Ensemble")				

**TABLEAU 29 (Niveau régional NUTS 3)
Population habituellement résidente et
population économiquement active selon le
sexe, l'âge et l'indicateur de migration
interne ou internationale**

Population économiquement active

Comprend toutes les personnes qui constituent l'offre de main-d'oeuvre, qu'elles aient ou non un emploi, pour la production de biens et services.

Migration

Un migrant international à long terme est une personne qui se rend dans un pays autre que

celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de telle sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle.

Les informations sur le lieu de résidence habituelle doivent être collectées avec suffisamment de détail pour permettre d'identifier les migrations internes jusqu'au niveau NUTS 3.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

**TABLEAU 30 (Niveau régional NUTS 3)
Population habituellement résidente selon
le sexe, le groupe d'âge, le type de ménage
et la situation dans ménage**

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années autres que 0-14. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Type de ménage

Ménage privé

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont

toujours en mesure d'agréger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Un *ménage collectif* comprend des personnes dont l'hébergement et les moyens de subsistance sont assurés par une institution (voir également tableau 1).

Statut du ménage

Il y a six cas prévus pour la situation des individus vivant dans des ménages privés. Dans le cas des ménages privés, les ménages constitués d'une seule personne sont classés comme «Isolés». La catégorie «Autres» comprend les ménages composés de deux ou plusieurs personnes non apparentées.

**TABLEAU 31 (Niveau régional NUTS 3)
Population habituellement résidente selon
le sexe, le groupe d'âge et le statut
économique (activité actuelle et situation
professionnelle)**

Situation professionnelle

Dans la population *économiquement active*, on distingue les personnes *ayant un emploi* et celles qui sont *sans emploi*. Les personnes *ayant un emploi* sont subdivisées en trois groupes de situations professionnelles:

Salariés:

Les personnes recensées comme salariés sont celles qui ont 15 ans ou plus et qui, au cours d'une courte période de référence, de préférence une semaine, ont effectué un travail rémunéré en espèces ou en nature, ou qui étaient temporairement absentes du poste de travail auquel elles avaient déjà travaillé et auquel elles étaient officiellement affectées. Ce groupe exclut les travailleurs indépendants.

Employeurs:

Il s'agit des travailleurs indépendants et des personnes qui possèdent une entreprise existant avec ou sans leur présence physique et qui, à ce titre, ont engagé une ou plusieurs personnes, sur une base permanente, pour travailler pour elles en tant que «salariés».

Autres personnes ayant un emploi:

Il s'agit notamment des travailleurs pour compte propre, des personnes produisant des biens ou services pour leur propre consommation, des aides familiaux et des membres de coopératives de production.

Cette catégorie comprend également les personnes qui exercent un «emploi indépendant» mais qui n'ont engagé personne sur une base permanente.

La population économiquement inactive comprend toutes les personnes qui n'étaient ni occupées ni sans emploi durant la courte période de référence utilisée pour mesurer «l'activité actuelle». Cette population est subdivisée en quatre groupes.

Personnes scolarisées:

Les étudiants suivant à plein temps un enseignement systématique dans un établissement d'enseignement régulier, quel que soit le niveau d'enseignement.

Retraités:

Personnes qui perçoivent des revenus provenant de biens ou d'investissements, des intérêts, des loyers, des redevances ou des pensions au titre d'activités antérieures.

Personnes occupées par des obligations familiales:

Cette catégorie comprend les «hommes et femmes au foyer» qui accomplissent des tâches ménagères non rémunérées dans leur propre habitation ou qui s'occupent de parents ou d'enfants.

Autres personnes économiquement inactives:

Personnes n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus, qui peuvent bénéficier d'une aide publique ou d'un soutien privé ainsi que, par exemple, les enfants non scolarisés.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années autres que 0-14. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

**TABLEAU 32 (Niveau régional NUTS 3)
Population habituellement résidente selon
le sexe, le groupe d'âge, la situation
matrimoniale et cohabitationnelle, la taille
du ménage et une sélection d'indicateurs
sociaux**

Ce tableau ne doit pas être considéré comme un tableau entier propre à être publié. Il s'agit en fait de deux tableaux, qui sont tous deux définis en termes d'âge (par années individuelles) et de sexe. Il a pour objet d'indiquer toutes les informations qui devraient être produites en termes d'années d'âge individuelles.

La première section présente la population par âge, sexe, statut matrimonial et statut cohabitationnel. Pour le statut cohabitationnel, il y a deux cas possibles: a) personnes ne vivant pas en union consensuelle et b) autres (les personnes vivant en union consensuelle). La somme de ces deux catégories correspond à la population totale.

La deuxième section ventile la population selon l'âge, le sexe et une sélection d'indicateurs sociaux.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, en nombre entier.

Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Statut matrimonial et cohabitationnel

Le statut cohabitationnel est la situation familiale effective de la personne, c'est-à-dire la manière dont elle vit et se comporte dans la réalité. Le statut matrimonial correspond à l'état civil.

Taille du ménage

Les ménages privés seront classés par taille, selon le nombre total de membres résidents dans le ménage.

Tableau 33 (NIVEAU REGIONAL NUTS III) : Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de nationalité et l'indicateur de naissance

Indicateur de naissance Sexe	Total	Né dans		
		Le pays du recensement	Un autre pays	Non précisé
Hommes et Femmes*Ensemble				
Total				
Pays de nationalité				
1 EUROPE				
11 Pays du recensement				
12 Autre pays UE				
121 Pays A				
122 Pays B				
.....				
13 AELE				
14 Nouveaux Etats indépendants européens				
15 Europe centrale				
16 Reste de l'Europe				
2 ASIE				
21 Reste des Nouveaux Etats indépendants				
22 Moyen-Orient				
23 Reste de l'Asie				
3 AMERIQUE				
31 Amérique du Nord				
32 Reste de l'Amérique				
4 AFRIQUE				
41 Afrique du Nord				
42 Reste de l'Afrique				
5 OCEANIE				
6 AUTRES (y compris non mentionné)				
Hommes*Ensemble (idem "Hommes et Femmes")				
Femmes*Ensemble (idem "Hommes et Femmes")				

**TABLEAU 33 (Niveau régional NUTS
3) Population habituellement résidente
selon le sexe, le pays de nationalité et
l'indicateur de naissance**

Pays de nationalité

En cas de double nationalité, la priorité doit être donnée à la nationalité du pays de recensement.

**TABLEAU 34 (Niveau régional NUTS 3)
Population habituellement résidente selon
le sexe, le groupe d'âge, le niveau
d'instruction le plus élevé, l'activité actuelle
et la profession**

Degré d'instruction

Le degré d'instruction fait essentiellement référence au niveau d'enseignement le plus élevé terminé avec succès dans le système éducatif du pays où l'éducation a été reçue. Si l'information est pertinente, le «degré d'instruction» doit prendre en compte toute communication délibérée, systématique et organisée destinée à donner une formation même si celle-ci est dispensée en dehors des écoles et universités.

Les informations concernant le degré d'instruction doivent être collectées pour toutes les personnes ayant atteint l'âge auquel la scolarité est obligatoire.

Les pays doivent élaborer leurs données conformément à la dernière révision disponible de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Les catégories concernées sont les suivantes:

*	Pas d'études
0	Enseignement pré-primaire
1	Enseignement primaire
2	Enseignement secondaire inférieur
3	Enseignement secondaire supérieur
	3c
	3b
	3a
4	Enseignement non tertiaire post-secondaire
5	Enseignement du troisième degré, premier cycle
	5b
	5a
6	Enseignement du troisième degré, deuxième cycle

Aucune dénomination officielle n'est utilisée pour les niveaux 3c, 3b, 3a, 5b et 5c car chaque pays définit en accord avec l'Unesco

ses programmes d'enseignement particuliers correspondant à chaque niveau.

Une attention spéciale doit être accordée à l'établissement de l'équivalence de niveau/grade appropriée pour les personnes qui ont accompli leur scolarité dans un système différent ou étranger ainsi qu'aux situations dans lesquelles le système d'enseignement peut avoir changé plus d'une fois.

Les dérogations nécessaires aux définitions et classifications recommandées qui résultent de caractéristiques particulières du système d'enseignement national doivent être expliquées dans les publications relatives au recensement.

En guise de commentaire général, mentionnons que:

- le niveau 5 correspond habituellement aux programmes tertiaires n'amenant pas directement à une qualification de recherche avancée (le niveau 6 n'inclut que les doctorats), le niveau 5a couvrant habituellement les grades universitaires et le niveau 5b essentiellement les programmes de formation professionnelle.
- le niveau 3 correspond normalement au second degré d'enseignement secondaire, les programmes de niveau 3a étant conçus pour fournir un accès direct au niveau 5a de la CITE, les programmes de niveau 3b pour fournir un accès direct au niveau 5b de la CITE et les programmes de niveau 3c n'étant pas conçus pour amener directement au niveau 5 de la CITE.

Activité du moment

L'activité actuelle est la situation actuelle d'une personne par rapport à l'activité économique, sur la base d'une courte période de référence, par exemple une semaine ou une journée. L'utilisation de l'«activité actuelle» est considérée comme l'option la plus appropriée pour les pays dans lesquelles

l'activité économique des personnes n'est pas influencée par des facteurs saisonniers ou autres pouvant entraîner des variations en cours d'année et il est recommandé que les pays de la région ECE collectent, dans le cadre du recensement, des informations relatives à la situation actuelle sur la base de ce concept (c'est-à-dire le concept de la «main-d'oeuvre»). Une période de référence d'une semaine sera utilisée de préférence: il pourra s'agir d'une semaine calendrier récente spécifiée ou des sept jours précédant l'enquête.

Profession

La profession fait référence au type de travail effectué dans le cadre d'un emploi. Pour les besoins des comparaisons internationales, il est recommandé que les pays rendent possible la préparation des tableaux conformément à la dernière version révisée disponible de la *Classification internationale type des professions (CITP)*. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la dernière

révision disponible était celle élaborée par la quatorzième *Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)* en 1987 et adoptée par le Conseil d'administration de l'*Organisation internationale du travail (OIT)* en 1988. Les pays appartenant à l'Espace économique européen se référeront à la CITP-88 (COM).

Les pays encoderont les données collectées concernant la profession au niveau le plus bas possible supporté par les réponses. Certains pays trouvent utile de demander à la fois le titre de la profession et une brève description des tâches et responsabilités exercées par chaque personne active dans le cadre de son emploi.

Les pays encodant la «profession» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la CITP par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITP.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des professions au niveau à 1 chiffre de la CITP-COM.

Tableau 35 (NIVEAU REGIONAL NUTS III) : Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, la grande branche d'activité économique, l'indicateur de nationalité et la situation professionnelle

Situation professionnelle Sexe*indicateur de nationalité	Total des personnes ayant un emploi	Salariés	Employeurs	Autres personnes ayant un emploi
Hommes et Femmes*ensemble				
Total				
Principales branches d'activité économique (niveau à 3 groupes)				
Premier niveau (grands groupes NACE A+B)				
Deuxième niveau (grands groupes NACE C à F)				
Troisième niveau (grands groupes NACE G à Q)				
Hommes*Ensemble (idem "Hommes et Femmes")				
Femmes*Ensemble (idem "Hommes et Femmes")				
Hommes et Femmes*ressortissants étrangers UE (idem "Hommes et Femmes")				
Hommes et Femmes*ressortissants étrangers non UE (idem "Hommes et Femmes")				

**TABLEAU 35 (Niveau régional NUTS 3)
Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans
et plus selon le sexe, la grande branche
d'activité économique, l'indicateur de
nationalité et la situation professionnelle**

Branche d'activité économique principale

Celle-ci fait référence au genre de production ou d'activité de l'établissement ou unité similaire dans lequel l'emploi de la personne économiquement active (qu'elle ait ou non un emploi) est situé.

Pour les besoins de la comparabilité internationale, il est recommandé que les pays établissent les caractéristiques sectorielles des personnes actives conformément à la dernière révision de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)* disponible au moment du recensement. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la troisième édition de la CITI, adoptée par la *Commission de statistique des Nations unies* lors de la vingt-cinquième session en 1989, était la dernière révision disponible⁷. Les pays membres de l'Espace économique européen se référeront à la NACE rév. 1⁸.

Les pays encoderont les informations collectées concernant la branche d'activité au niveau le plus bas possible supporté par les réponses.

Les pays encodant la «branche d'activité» selon une classification standard nationale peuvent établir une correspondance avec la

CITI par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITI.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des branches d'activité au niveau (à trois chiffres) des principales branches de la NACE.

Situation professionnelle

Les personnes économiquement actives sont subdivisées en celles qui *ont un emploi* et celles qui sont *sans emploi*. Les personnes *ayant un emploi* sont subdivisées en trois groupes de situations professionnelles:

Salariés:

Les personnes recensées comme salariés sont celles ayant atteint l'âge spécifié qui, au cours d'une courte période de référence, de préférence une semaine, ont effectué un travail rémunéré, en espèces ou en nature, ou qui étaient temporairement absente du poste de travail auquel elles avaient déjà travaillé et auquel elles étaient officiellement attachées. Ce groupe exclut les travailleurs indépendants.

Employeurs:

Travailleurs indépendants ou personnes possédant une entreprise qui existe avec ou sans leur présence physique.

Autres personnes ayant un emploi:

Les travailleurs pour compte propre, les personnes produisant des biens ou services pour leur propre consommation, les aides familiaux, les membres de coopératives de production.

⁷ Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Études statistiques, série M, n° 4, rév. 3, Nations unies, New York, 1990.

⁸ NACE rév. 1, Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne, Eurostat, Luxembourg, 1996.

**TABLEAU 36 (Niveau régional NUTS 3)
Ménages privés par type et nombre de
membres et population par groupe d'âge et
activité économique**

Ménages privés

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont toujours en mesure d'agrèger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Type de ménage privé

Au niveau le plus élevé, la population est ventilée comme suit:

- (a) Ménages non familiaux
- (b) Ménages comprenant une seule famille
- (c) Ménages comprenant deux familles ou plus

Ces ménages sont subdivisés en plusieurs types spécifiques selon leur composition. Il convient d'observer qu'un «parent» n'est pas nécessairement un parent biologique mais un adulte du noyau familial comprenant un enfant (par exemple, le partenaire de sa mère biologique).

Population économiquement active

Comprend toutes les personnes qui constituent l'offre de main-d'oeuvre, qu'elles aient ou non un emploi, pour la production de biens et services.

Groupe d'âge

Âge de la personne au dernier anniversaire.

Tableau 37 (NIVEAU REGIONAL NUTS III): Logements par indicateur du caractère classique, modalité d'occupation et type de propriété, et type de bâtiment

Indicateur du caractère classique, modalité d'occupation et type de propriété	Nombre total de logements	Logements classiques			Logements non classiques	Nombre total de personnes
		Logements occupés*		Logements vides		
		Par le propriétaire	Par une autre personne			
Total						
Type de bâtiment						
1 Logements dans des immeubles résidentiels						
11 Maisons à un logement						
12 Maisons à deux logements						
13 Maisons à trois logements ou plus						
2 Logements situés dans des immeubles non résidentiels ou dans des immeubles composés essentiellement de locaux d'habitation autres que des unités d'habitation						

**TABLEAU 37 (Niveau régional NUTS 3)
Logements par type de locaux d'habitation,
modalité d'occupation, type de propriété et
type de bâtiment**

Type de locaux d'habitation

Distingue si les logements sont classiques ou non.

Les logements classiques sont généralement définis comme une pièce ou une suite de pièces et ses accessoires (par exemple: halls, corridors) dans une construction permanente ou une partie structurellement séparée d'une telle construction permanente, qui a été conçue pour être habitée par un ménage privé durant l'année entière et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisée en totalité à des fins non résidentielles.

Les logements non classiques sont mobiles, semi-permanents, improvisés ou ne sont pas véritablement conçus pour être habités bien qu'au moment du recensement, ils soient utilisés comme résidence habituelle principale d'une ou de plusieurs personnes qui sont membres d'un ou de plusieurs ménages privés. Les logements non classiques peuvent inclure les logements suivants: unités d'habitation mobiles, unités d'habitation semi-permanentes ou autres unités d'habitation conçues (ou non) pour être habitées.

Type de propriété

Cette rubrique fait référence au type de propriété des logements et non à celui du terrain sur lequel le logement se trouve.

Logements occupés par leur propriétaire

Comprend tous les logements que leur propriétaire utilise en totalité ou en partie pour son propre logement.

Autres types de propriété

Ceux-ci peuvent appartenir à des particuliers, à des administrations locales ou centrales et/ou à des organismes de logement sans but lucratif, ou correspondre à d'autres types de propriété.

Type de bâtiment

Il y a deux classifications de base. Premièrement, les bâtiments résidentiels et, deuxièmement, les bâtiments non résidentiels ou les bâtiments comprenant principalement des locaux d'habitation qui ne sont pas des unités d'habitation, par exemple les hôtels.

Modalités d'occupation

Indique si les logements sont occupés par des résidents habituels, utilisés comme résidence secondaire ou de vacances et non à vendre, à louer ou vacants.

Tableau 38 (NIVEAU LOCAL NUTS 5): Principales caractéristiques de la population

	Total	Hommes	Femmes
<p align="center">Population habituellement résidente selon l'âge</p> Population totale 0-14 15-24 25-39 40-54 55-64 65-74 75-84 85+			
<p align="center">Population habituellement résidente selon le pays de nationalité</p> Population totale Ressortissants nationaux Ressortissants étrangers UE Ressortissants étrangers non UE			
<p align="center">Population habituellement résidente selon la position dans le ménage</p> Population totale Population dans les ménages privés Population dans les ménages institutionnels Population dans les autres ménages (sans abri...)			
<p align="center">Population habituellement résidente selon le niveau d'instruction le plus élevé</p> Population totale CITE aucun+0+1+2 (secondaire, 1er cycle ou moins) CITE 3+4 (secondaire, 2e cycle et post-secondaire) CITE 5+6 (supérieur) Niveau inconnu			
<p align="center">Population économiquement active selon l'âge</p> Total de la population économiquement active 15-24 25-39 40-54 55-64 65+			
<p align="center">Population économiquement active selon le niveau d'instruction le plus élevé</p> Population totale CITE aucun+0+1+2 (secondaire, 1er cycle ou moins) CITE 3+4 (secondaire, 2e cycle et post-secondaire) CITE 5+6 (supérieur) Niveau inconnu			
<p align="center">Population économiquement active selon la situation dans la profession et la branche d'activité économique</p> Total de la population économiquement active Chômeurs Personnes ayant un emploi : dans le secteur primaire (groupes NACE A/B) dans le secteur secondaire (NACE C/F) dans le secteur tertiaire (NACE G/Q)			

TABLEAU 38 (Niveau local NUTS 5) Principales caractéristiques de la population

Résidents habituels

Ce sont:

- (a) les personnes habituellement résidentes et présentes au moment du recensement et
- (b) les personnes habituellement résidentes mais temporairement absentes au moment du recensement mais pas
- (c) les personnes temporairement présentes au moment du recensement qui résident habituellement ailleurs.

Âge

Âge de la personne au dernier anniversaire, par groupes de cinq années. Pour les bébés de moins d'un an, l'âge à mentionner est de 0 an.

Pays de nationalité

Un seul pays de nationalité doit être utilisé pour chaque personne. En cas de double nationalité, la priorité doit être donnée à la nationalité du pays de recensement.

Statut du ménage

Ménage privé

Les recommandations ECE/Eurostat acceptent deux concepts différents du ménage privé, l'un décrit comme le concept de «l'unité de foyer» et l'autre comme le concept du «ménage-habitation», avec une préférence pour le premier, fondé sur les relations économiques entre les membres.

Cependant, dans le contexte de l'Union européenne, l'utilisation d'un concept ou de l'autre n'entraîne pas de structures des ménages très différentes. De plus, les pays qui utilisent le concept de «l'unité de foyer» sont toujours en mesure d'agréger leurs résultats selon le concept plus simple du «ménage-

habitation», alors que le contraire est souvent impossible.

Aussi, pour les tableaux statistiques prioritaires, il est recommandé que les pays utilisent la définition du «ménage-habitation» des ménages privés c'est-à-dire le «nombre agrégé de personnes occupant une unité de logement».

Un *ménage collectif* comprend des personnes dont l'hébergement et les moyens de subsistance sont assurés par une institution (voir également tableau 1).

Degré d'instruction

Le degré d'instruction fait essentiellement référence au niveau d'enseignement le plus élevé terminé avec succès dans le système éducatif du pays où l'éducation a été reçue. Si l'information est pertinente, le «degré d'instruction» doit prendre en compte toute communication délibérée, systématique et organisée destinée à donner une formation même si celle-ci est dispensée en dehors des écoles et universités.

Les informations concernant le degré d'instruction doivent être collectées pour toutes les personnes ayant atteint l'âge auquel la scolarité est obligatoire.

Les pays doivent élaborer leurs données conformément à la dernière révision disponible de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Les catégories concernées sont les suivantes:

- * Pas d'études
- 0 Enseignement pré-primaire
- 1 Enseignement primaire
- 2 Enseignement secondaire inférieur
- 3 Enseignement secondaire supérieur
 - 3c
 - 3b
 - 3a
- 4 Enseignement non tertiaire post-secondaire
- 5 Enseignement du troisième degré, premier cycle
 - 5b

5a
6 Enseignement du troisième degré,
deuxième cycle

Aucune dénomination officielle n'est utilisée pour les niveaux 3c, 3b, 3a, 5b et 5c car chaque pays définit en accord avec l'Unesco ses programmes d'enseignement particuliers correspondant à chaque niveau.

Une attention spéciale doit être accordée à l'établissement de l'équivalence de niveau/grade appropriée pour les personnes qui ont accompli leur scolarité dans un système différent ou étranger ainsi qu'aux situations dans lesquelles le système d'enseignement peut avoir changé plus d'une fois.

Les dérogations nécessaires aux définitions et classifications recommandées qui résultent de caractéristiques particulières du système d'enseignement national doivent être expliquées dans les publications relatives au recensement.

En guise de commentaire général, mentionnons que:

- le niveau 5 correspond habituellement aux programmes tertiaires n'amenant pas directement à une qualification de recherche avancée (le niveau 6 n'inclut que les doctorats), le niveau 5a couvrant habituellement les grades universitaires et le niveau 5b essentiellement les programmes de formation professionnelle.
- le niveau 3 correspond normalement au second degré d'enseignement secondaire, les programmes de niveau 3a étant conçus pour fournir un accès direct au niveau 5a de la CITE, les programmes de niveau 3b pour fournir un accès direct au niveau 5b de la CITE et les programmes de niveau 3c n'étant pas conçus pour amener directement au niveau 5 de la CITE.

Population économiquement active

Comprend toutes les personnes qui constituent l'offre de main-d'oeuvre, qu'elles aient ou non un emploi, pour la production de biens et services.

Situation professionnelle

Deux catégories sont identifiées: les personnes ayant un emploi et celles sans emploi. Les personnes recensées comme pourvue d'un emploi sont celles ayant atteint l'âge spécifié qui, au cours d'une courte période de référence ont effectué un travail rémunéré ou qui étaient temporairement absente de leur travail.

Les personnes sans emploi sont celles qui étaient sans travail, disponibles pour travailler immédiatement et qui cherchaient du travail.

Branche d'activité économique

Celle-ci fait référence au genre de production ou d'activité de l'établissement ou unité similaire dans lequel l'emploi de la personne économiquement active (qu'elle ait ou non un emploi) est situé.

Pour les besoins de la comparabilité internationale, il est recommandé que les pays établissent les caractéristiques sectorielles des personnes actives conformément à la dernière révision de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)* disponible au moment du recensement. Au moment où les présentes recommandations pour le recensement ont été approuvées, la troisième édition de la CITI, adoptée par la *Commission de statistique des Nations unies* lors de la vingt-cinquième session en 1989, était la dernière révision disponible⁹. Les pays membres de l'Espace économique européen se référeront à la NACE rév. 1¹⁰.

⁹ Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Études statistiques, série M, n° 4, rév. 3, Nations unies, New York, 1990.

¹⁰ NACE rév. 1, Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne, Eurostat, Luxembourg, 1996.

Les pays encoderont les informations collectées concernant la branche d'activité au niveau le plus bas possible supporté par les réponses.

Les pays encodant la «branche d'activité» selon une classification standard nationale

peuvent établir une correspondance avec la CITI par double encodage ou par «liaison» des groupes détaillés de la classification nationale à la CITI.

Ce tableau doit être construit en utilisant la classification des branches d'activité au niveau (à deux chiffres) des grands groupes de la NACE.

Tableau 39 (NIVEAU LOCAL NUTS 5): Principales caractéristiques des ménages privés et des logements

	Total
Ménages privés selon le nombre de membres	
Total des ménages privés	
Ménages à une personne	
Ménages à deux personnes	
Ménages à trois personnes	
Ménages à quatre personnes	
Ménages à cinq personnes	
Ménages à six personnes ou plus	
Logements selon le type de bâtiment	
Total des logements	
Logements dans des immeubles résidentiels à une habitation	
Autres logements	
Logements classiques selon le modalité d'occupation	
Total des logements classiques	
Logements occupés	
Réservés à une utilisation saisonnière ou secondaire	
Logements vides	

**TABLEAU 39 (Niveau local NUTS 5)
Principales caractéristiques des ménages
privés et des logements**

Logement

Classiques et non classiques.

Type de bâtiment

Les logements sont divisés en deux catégories: ceux situés dans des bâtiments résidentiels contenant un seul logement et les autres.

Logements classiques

Ceux-ci sont généralement définis comme une pièce ou une suite de pièces et ses accessoires (par exemple: halls, corridors) dans une construction permanente ou une partie structurellement séparée d'une telle construction permanente, qui a été conçue pour être habitée par un ménage privé durant l'année entière et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisée en totalité à des fins non résidentielles. Ils doivent avoir un accès séparé à la rue, directement ou via un jardin ou une cour, ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers, passage, galerie, etc.) mais ne

doivent pas nécessairement comporter de salle de bain ou de toilettes réservées à l'usage exclusif de leurs occupants. Une «construction permanente» est une construction qui a été bâtie de manière à être structurellement stable pendant au moins dix ans mais certains pays peuvent préférer définir la permanence en termes de méthode de construction ou de matériau de construction utilisé dans le pays. Les pièces d'habitation séparées qui ont été clairement conçues pour faire partie du logement doivent être incluses (par exemple, les pièces situées au dessus d'un garage séparé). Un logement classique est comptabilisé pour les besoins du recensement, qu'il soit occupé ou non, bien que certains thèmes et, par conséquent, certaines parties du programme de tableaux s'appliquent uniquement aux logements classiques occupés.

Modalités d'occupation

Indique si les logements sont occupés par des résidents habituels, utilisés comme résidence secondaire ou de vacances et non à vendre, à louer ou vacants.

Tableau 40 (NIVEAU LOCAL NUTS 5) : Personnes ayant un emploi et résidant dans la zone selon le lieu de travail au niveau local (NUTS 5) et le sexe

Sexe	Total	Hommes	Femmes
Lieu de travail			
Total des personnes ayant un emploi résidant dans la zone (NUTS 5)			
A. Avec un lieu de travail fixe <u>dans</u> la zone de résidence (NUTS 5)			
Total			
Travail à l'extérieur du domicile			
Travail à domicile			
B. Avec un lieu de travail fixe <u>en dehors</u> de la zone de résidence (NUTS 5) mais <u>dans</u> le pays de recensement			
Total			
Dans la zone 1 (NUTS 5)			
Dans la zone 2 (NUTS 5)			
.			
.			
.			
Région inconnue			
C. Avec un lieu de travail fixe <u>en dehors</u> de la zone de résidence (NUTS 5) et <u>en dehors</u> du pays de recensement			
Total			
Dans le pays XX			
(facultatif) <i>Dans la zone 1 (NUTS 5)</i>			
<i>Dans la zone 2 (NUTS 5)</i>			
.			
.			
.			
Région inconnue			
Dans le pays YY			
(facultatif) <i>Dans la zone 1 (NUTS 5)</i>			
<i>Dans la zone 2 (NUTS 5)</i>			
.			
.			
.			
Région inconnue			
.			
.			
.			
Pays inconnu			
D. Pas de lieu de travail fixe			
E. Lieu de travail inconnu			

**TABLEAU 40 (Niveau local NUTS 5)
Personnes ayant un emploi et résidant
dans la zone selon le lieu de travail au
niveau local (NUTS 5) et le sexe**

Les personnes ayant un emploi sont, au plus haut niveau, divisées en cinq catégories selon l'endroit où elles travaillent. Ces catégories sont les suivantes:

A Personnes travaillant dans la région où elles vivent.

B Personnes travaillant en dehors de la région où elles vivent, mais dans le même pays.

C Personnes travaillant dans un autre pays que celui où elles vivent.

D Personnes n'ayant pas de lieu de travail fixe.

E Inconnu

Pour la catégorie B, les autres régions NUTS5 au sein du pays du recensement doivent être énumérés en indiquant le nombre de personnes qui y travaillent.

Pour la catégorie C, les autres pays et leurs régions NUTS5 doivent être énumérés.

Lieu de travail

Le lieu de travail est l'endroit où un personne «ayant actuellement un emploi» exerce son emploi et où une personne «ayant habituellement un emploi» exerce

actuellement son emploi ou l'a exercé en dernier lieu.

Personnes n'ayant pas de lieu de travail fixe comprend les personnes dont le travail implique des déplacements dans différentes régions et qui ne se rendent pas personnellement tous les jours à une adresse fixée, par exemple les représentants de commerce, les chauffeurs de taxi et les routiers. Cette catégorie comprend également les commerçants mobiles, les commerçants des marchés dont les échoppes sont enlevées à la fin de la journée de travail, les travailleurs du bâtiment travaillant à différents endroits durant la période de référence, les marchands ambulants, etc.

Les informations concernant le lieu de travail en dehors du pays de recensement seront fournies au moins au niveau du pays et tous les pays seront énumérés.

Les informations au niveau NUTS5 sur le lieu de travail en dehors du pays de recensement sont facultatives.